

CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PASTORALE
DES MIGRANTS ET DES PERSONNES EN DEPLACEMENT



**MANUEL POUR AUMONIERS
ET AGENTS PASTORAUX
DE L'APOSTOLAT DE LA MER**

CITE DU VATICAN, 2007

ABREVIATIONS

AAS	ACTA APOSTOLICAE SEDIS
AG	CONCILE ŒCUMENIQUE VATICAN II, Décret <i>Ad Gentes</i> sur l'activité missionnaire de l'Eglise, 1965
AM	Apostolat de la Mer
CCEO	<i>Codex Canonum Ecclesiarum Orientalium</i> , 1990
CD	CONCILE ŒCUMENIQUE VATICAN II, Décret <i>Christus Dominus</i> sur la charge pastorale des Evêques dans l'Eglise, 1966
CIC	<i>Codex Iuris Canonis</i> , 1983
CPPMPD	Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement
DCE	BENOIT XVI, Lettre Encyclique <i>Deus Caritas Est</i> , 2006
DM	JEAN-PAUL II, Lettre Encyclique <i>Dives in Misericordia</i> sur la miséricorde divine, 1980
EMCC	CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PASTORALE DES MIGRANTS ET DES PERSONNES EN DEPLACEMENT, Instruction <i>Erga migrantes caritas Christi</i> , 2004
EN	PAUL VI, Exhortation Apostolique <i>Evangelii Nuntiandi</i> à l'Episcopat, au Clergé et aux fidèles de toute l'Eglise sur l'évangélisation dans le monde moderne, 1975
GS	CONCILE ŒCUMENIQUE VATICAN II, Constitution Pastorale <i>Gaudium et Spes</i> , sur l'Eglise dans le monde de ce temps, 1965
LG	CONCILE ŒCUMENIQUE VATICAN II, Constitution Dogmatique <i>Lumen Gentium</i> sur l'Eglise, 1964
NA	CONCILE ŒCUMENIQUE VATICAN II, <i>Nostra Aetate</i> , Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes, 1965
NMI	JEAN-PAUL II, Lettre Apostolique <i>Novo Millennio Ineunte</i> , 2001
OR	L'Osservatore Romano
PB	<i>Pastor Bonus</i> , Constitution Apostolique sur la Curie Romaine, 1988
RM	JEAN-PAUL II, Lettre Encyclique <i>Redemptoris Missio</i> , 1991
SM	JEAN-PAUL II, Lettre apostolique <i>Motu Proprio Stella Maris</i> sur l'Apostolat Maritime, 1997
UR	CONCILE ŒCUMENIQUE VATICAN II, Décret <i>Unitatis Redintegratio</i> sur l'œcuménisme, 1964

UUS JEAN-PAUL II, Lettre Encyclique *Ut Unum Sint* sur l'engagement œcuménique, 1995

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Chapitre I

LA PASTORALE DANS LE MONDE MARITIME

- L'Apostolat de la Mer: quelques repères historiques
- L'Œuvre de l'Apostolat Maritime
- Le défi qui se présente à l'AM
- Répondre à un milieu maritime en mutation
- L'attention de l'Eglise universelle et locale
 - . L'approche universelle
 - . La dimension locale
- Un engagement missionnaire

Chapitre II

L'EQUIPE DE L'AUMONERIE

- Le prêtre
- Le diacre
- Le visiteur de navire/agent pastoral
- Le travail d'équipe

Chapitre III

ACCEUIL, SOLIDARITE ET SERVICE

- L'environnement et les opérations portuaires
- La visite des navires
- Préparer la visite d'un navire
- La sécurité à bord du navire et à quai
- Conduite à respecter
- Navires ayant des besoins particuliers
- Problèmes à bord et assistance pratique
- Avertissement pour le marin au port

Chapitre IV

ENGAGES A SERVIR ET A TEMOIGNER

- Membres de l'AM
- Promotion de la «Communauté chrétienne à bord»
- Hospitalité chrétienne
- Familles d'accueil
- La famille du marin
- Elèves d'Instituts nautiques

Chapitre V

ŒUVRER ENSEMBLE DANS LE CADRE D'UN RESEAU

- Le Dimanche de la Mer
- Rapport annuel
- Conférences et Congrès
- Annuaire
- Communication
- Le site Internet et Extranet de l'AM-International
- Financement
- Correspondance and registres

Chapitre VI

ŒCUMENISME ET DIALOGUE INTERRELIGIEUX

- La Collaboration œcuménique dans le Ministère maritime
- Principes directeurs de l'œcuménisme
- Le Dialogue interreligieux

Chapitre VII

SECTEURS NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

- Pêcheurs et communautés de pêche
- Aquaculture
- Les travailleurs dans les ports
- Navires de croisière
- Les équipages des yachts
- Lacs et rivières
- Protection de l'environnement

Chapitre VIII

STELLA MARIS

- Saints Patrons – Prières – Logo

ANNEXE I

Lettre apostolique Motu Proprio *Stella Maris* sur l'Apostolat Maritime

ANNEXE II

Messe de la Bienheureuse Vierge Marie, Etoile de la Mer

ANNEXE III

ICMA

ANNEXE IV

Principes directeurs pour la collaboration œcuménique

ANNEXE V

Le coordonnateur régional

ANNEXE VI

Le Comité International pour la Pêche de l'AM

ANNEXE VII

OIT, OMI et Protocoles d'accord

ANNEXE VIII

ITF-ST, ISAN et ICSW

ANNEXE IX

Droits et Défense des Marins

ANNEXE X

Répertoire des Organisations de bien-être des marins

MANUEL POUR AUMONIERS ET AGENTS PASTORAUX DE L'APOSTOLAT DE LA MER

INTRODUCTION

Ce manuel pratique offre une orientation aux aumôniers et aux agents pastoraux engagés dans le monde maritime, ainsi qu'à tous ceux qui sont chargés, pour la première fois, de la responsabilité de la pastorale des personnes qui 'vont en mer à bord de bateaux'. S'appuyant sur la Lettre Apostolique Motu Proprio du Pape Jean-Paul II *Stella Maris*¹ et sur le Manuel des Aumôniers de 1990, il s'inspire également du Manuel des Visiteurs de navire de l'Association chrétienne maritime internationale (ICMA) et de la longue tradition de service de l'Apostolat de la Mer (AM) aux hommes et aux femmes de la mer, ainsi que de l'expérience d'aumôniers, agents pastoraux, visiteurs de navire et volontaires.

Ce manuel tient également compte des dernières Conventions et réglementations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Il s'agit des deux Organismes des Nations Unies chargés du développement et de l'application des droits des marins, des conditions de travail et des normes de sécurité à bord des bateaux.

Approuvé par notre Conseil Pontifical, un Dicastère pastoral central de l'Eglise qui inclut également la pastorale du monde maritime, ce manuel servira aux aumôniers ordonnés, aux agents pastoraux, aux visiteurs de navire et également aux volontaires de l'Apostolat de la Mer, sur terre et embarqués à bord des navires.

Cardinal Renato Raffaele Martino
Président

+ Archevêque Agostino Marchetto
Secrétaire

¹ JEAN- PAUL II, Lettre Apostolique Motu Proprio *Stella Maris* sur l'Apostolat de la Mer: AAS LXXXIX (1997) 209-216

CHAPITRE I

LA PASTORALE DANS LE MONDE MARITIME

L'Apostolat de la Mer: quelques repères historiques

L'Apostolat de la Mer est l'Œuvre de l'Eglise catholique pour la pastorale des marins. Le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement, qui promeut et coordonne la pastorale des diverses catégories de 'personnes en déplacement', est responsable de la haute direction de l'AM (SM, XIII, 1). Ce Conseil de la Curie Romaine participe à la sollicitude de l'Evêque de Rome pour toutes les Eglises, de façon concrète, à travers le ministère pastoral et la promotion humaine des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des étudiants étrangers, des travailleurs et des voyageurs aériens, des nomades et des personnes en mobilité de toutes sortes, ainsi que de tout le personnel maritime, y compris les marins/pêcheurs, les petites communautés côtières de pêche traditionnelle, les personnes qui travaillent sur les plates-formes pétrolières, les retraités, les élèves d'Instituts nautiques et les personnes qui travaillent dans les ports². Ce ministère pastoral inclut également les épouses, les enfants et la famille des marins/pêcheurs et étend à présent son activité aussi aux bateaux de croisière et aux propriétaires de yachts, ainsi qu'aux passagers et au personnel à bord.

Bien que, dès avant 1900, diverses "Missions de marins" catholiques œuvraient sous diverses auspices, pourvoyant au bien-être spirituel, social et matériel des équipages en escale dans les ports de Londres, Bootle, Montréal, New York, La Nouvelle-Orléans et Sydney, ce n'est qu'au début des années 20 du siècle passé qu'une approbation officielle fut accordée au travail de l'Apostolat international de la Mer, tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, en décembre 1884, en France, les Augustins de l'Assomption avaient fondé la "Société des Œuvres de Mer" dans le but d'apporter une assistance médicale, matérielle, morale et religieuse aux marins français et d'autres nationalités, en particulier à ceux travaillant dans les industries de pêche en haute mer au large de l'Islande, sur les côtes de Terre-Neuve et les îles Féroé. De plus, un programme officiel de visites à bord des navires avait été lancé par les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul dans de nombreux ports de Grande-Bretagne à la fin des années 1890.

Toutefois, c'est dans le port de Glasgow que le Père Joseph Egger, s.j., créa la première branche de l'Apostolat de la Mer sous l'égide de la Société de l'Apostolat de la Prière. On rapporte que, au cours des huit premières années (1899-1907) de son existence, plus de 200,000 marins furent admis dans l'Apostolat de la Mer. Avec le transfert à l'étranger du frère Daniel Schields, s.j., un membre-clé de ce groupe, le travail s'interrompit et ne reprit qu'après son retour d'Afrique du Sud en 1920. Avec Arthur Gannon et Peter F. Anson, qui continuèrent d'être la source d'inspiration de ce groupe de visiteurs de navires à vocation

² Cf. JEAN-PAUL II, Constitution apostolique sur la Curie Romaine *Pastor Bonus*, n. 150: AAS LXXX (1988) 899-900

internationale, ils soumirent le cadre et les constitutions de ce jeune mouvement au Saint-Siège pour recevoir son approbation officielle. Le Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat, donna sans hésiter son approbation dans une lettre datant du 17 avril 1922. Elle exprimait l'"approbation et l'encouragement" du Pape Pie XI, "dans la certitude qu'une si noble entreprise, secondée par le zèle compétent de prêtres séculiers et réguliers, s'étendra toujours plus le long des côtes des deux hémisphères...".

Ces paroles se révèlent réellement prophétiques, car ce qui commença comme un mouvement de laïcs volontaires zélés, devint en l'espace de quelques années une Œuvre mondiale pastorale et sociale, disposant, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, de 80 centres d'opération et d'un Conseil international déjà établi à Rome par les soins de la Sacrée Congrégation Consistoriale. La consécration finale arriva le 21 novembre 1957 avec l'approbation des Lois et des Constitutions de l'Apostolat de la Mer³.

En 1997, le Pape Jean-Paul II, afin de répondre aux exigences de l'assistance pastorale spécifique des personnes travaillant dans le commerce maritime et la pêche, ainsi que de leurs familles, du personnel des ports et de toutes les personnes travaillant en mer, procéda à une mise à jour des normes établies par le Pape Paul VI en 1970 en promulguant la Lettre Apostolique *Motu Proprio Stella Maris* (*SM*).

En 1969, l'AM devint en outre l'un des membres fondateurs de l'ICMA et, depuis cette date, la plupart des sociétés et/ou associations chrétiennes engagées dans le ministère des marins se sont unies dans la collaboration œcuménique.

L'Œuvre de l'Apostolat Maritime

L'Apostolat de la Mer "est destiné à soutenir l'engagement des fidèles appelés à apporter le témoignage de leur vie chrétienne dans le monde maritime" (*SM*, I). Dans ce but, des équipes d'aumôneries composées de laïcs, religieux, diacres et prêtres sont envoyées dans le monde maritime. Cette mission ne consiste pas seulement dans des activités caritatives ou sociales. La Lettre Encyclique du Pape Benoît XVII *Deus Caritas Est* nous rappelle combien il est important que l'activité caritative de l'Eglise conserve sa spécificité et ne devienne pas simplement une forme d'assistance sociale parmi tant d'autres. La compétence professionnelle et une bonne organisation sont d'une importance fondamentale, mais elles ne suffisent pas. Dans notre apostolat, nous avons à faire à des êtres humains, et ils ont toujours besoin de davantage qu'une simple assistance technique efficace. Ils ont besoin d'humanité et de préoccupation sincère : "C'est pourquoi, en plus de la préparation professionnelle, il est nécessaire pour ces personnes d'avoir aussi et surtout une «formation du cœur» : il convient de les conduire à la rencontre avec Dieu dans le Christ, qui suscite en eux l'amour et qui ouvre leur esprit à autrui"⁴.

L'Apostolat de la Mer, comme le sarment attaché à la vigne, participe à la mission de Jésus. Cette mission consiste à apporter à tous la Bonne Nouvelle que "Dieu est amour" et que chaque personne est aimée de Dieu. En tenant compte des paroles de Jean-Paul II selon lesquelles "l'amour et l'accueil constituent en soi la forme principale et la plus

³ SACREE CONGREGATION CONSISTORIALE, *Leges Apostolatus Maris*: AAS L (1958) 375-383

⁴ BENOIT XVI, Lettre Encyclique *Deus caritas est*, 31: AAS XCVIII (2006), 3, 243-245

efficace d'évangélisation"⁵, les membres de l'aumônerie sont engagés, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, dans :

- La rencontre: l'aumônerie est un lieu d'écoute, de dialogue, de solidarité et d'unité. Ensemble, les membres de l'équipe apprennent à communiquer de façon authentique et constructive. Ils créent une atmosphère dans laquelle les rencontres avec les visiteurs sont des occasions d'échanges à un niveau profond et de proclamation et d'écoute de la Parole. En s'adressant aux personnes de toutes les religions et de toutes les cultures avec respect, sans juger ni imposer leurs propres opinions, les membres de l'aumônerie s'efforcent d'inviter chacun à réfléchir sur sa vie et sur son avenir.
- Le service: l'équipe de l'aumônerie offre des activités et des services, la charité (*diakonia*) et la défense des droits des marins, afin de répondre aux besoins pratiques, spirituels et sociaux des Gens de Mer.
- La célébration : l'équipe de l'aumônerie cherche à accompagner les Gens de Mer à des périodes particulières de l'année et au cours d'événements importants dans leur vie. A travers la célébration des sacrements et de la Parole de Dieu, l'équipe de l'aumônerie les aide à découvrir la présence aimante de Dieu dans tous ces événements.

La mission de l'AM est donc de poursuivre la mission du Christ lui-même dans le monde maritime. Jésus se préoccupe de Ses marins à travers Son Eglise et elle confie à son tour à l'AM la mission d'offrir un soin pastoral à tous ceux qui vivent de la navigation et de la pêche, ainsi que leur communautés.

Le défi qui se présente à l'AM

Travailler dans l'industrie maritime semble être la profession la plus difficile au monde, avec le plus grand nombre d'accidents. De plus, étant donné que 90% environ du transport de marchandises se fait par mer, ce secteur joue un rôle vital dans l'économie mondiale. Dans ce contexte, l'AM vise à répondre aux besoins pastoraux des maritimes tels qu'ils se présentent dans un lieu et à un moment donnés. Il doit donc prendre en compte les conditions en constante mutation de la vie du marin à bord et les façons fondamentales dont ces conditions affectent la famille du marin, qu'il/elle soit un pêcheur ou un marin de la marine marchande. Il s'agit dans tous les cas d'une pastorale spécifique.

L'autre priorité de l'AM consiste à aider à intégrer la dimension maritime dans la pastorale quotidienne des diocèses, en particulier ceux des zones côtières, des paroisses et des Communautés catholiques portuaires, si nous ne voulons pas tourner le dos à la mer et aux Gens de Mer. Il s'agit donc d'une pastorale intégrée.

⁵ JEAN-PAUL II, Discours à la XVIe Assemblée plénière du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement : *People on the Move* XXXVI (2004) no. 96, 5

Répondre à un milieu maritime en mutation

La mondialisation est un phénomène de notre temps “dont les règles sont encore en train d’être écrites [d’où la nécessité] d’inventer un nouvel ordre mondial”⁶. Au cours des récentes décennies, en effet, la mondialisation et la recherche de plus grands profits sont allées de pair avec les progrès technologiques, donnant lieu à un changement radical de l’industrie internationale du commerce maritime. Les navires sont plus grands, les ports sont plus éloignés des centres-villes et les temps de rotation ont été fortement réduits. Les marins sont de plus en plus recrutés dans les pays en voie de développement, où les salaires sont plus bas. Par conséquent, les équipages sont devenus moins nombreux, et multinationaux, multiculturels et multireligieux.

Toutes ces conditions ont augmenté le stress et le surmenage des marins, provoquant une plus grande fatigue et un manque de vie communautaire à bord, ce qui conduit à un isolement culturel et social accrûs pour les équipages. En particulier, les marins se plaignent souvent de l’inégalité de traitement et du manque de sensibilité pour leurs valeurs ethniques, culturelles et spirituelles. Cela se reflète également dans les échelles de salaire et dans le système de sécurité dans les ports.

De plus, après le 11 septembre, en conformité avec le Code International pour la sécurité des navires et des installations portuaires ISPS (*International Ship and Port Facility Security Code - ISPS*), de nouvelles mesures de contrôle ont été adoptées, qui rendent de plus en plus difficile et coûteux pour les marins de descendre à terre, ce qui accroît l’urgence, mais aussi la difficulté, du besoin de visiter les navires et de l’hospitalité.

De plus, les flottes maritimes de commerce et les flottilles de pêche sont remplacées par des compagnies internationales. De nombreux navires sont enregistrés sous ce que l’on appelle les “pavillons de complaisance” et le lien entre le propriétaire et le navire n’est pas toujours évident ou identifiable.

En ce qui concerne l’industrie de la pêche, elle demeure l’une des professions les plus dangereuses au monde. De plus, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, ainsi que les réglementations qui ne tiennent pas compte des nécessités essentielles des communautés de pêche, exercent une pression considérable sur ces communautés et sur l’environnement social. Sur certains navires de pêche et pour la majorité des pêcheurs traditionnels à petite échelle dans les pays en voie de développement, les conditions de vie et de travail sont épouvantables. De nombreux ports et communautés de pêche, autrefois florissants, sont devenus des régions frappées par la crise économique et c’est tout un mode de vie, pour ne pas dire leur existence elle-même, qui est menacée.

Au contraire, l’industrie des croisières est le secteur en plus forte expansion de l’industrie maritime. L’AM doit reconnaître ce nouveau défi et en particulier le fait que les conditions du ministère dans l’industrie de la croisière sont différentes et spécifiques. Ces nouveaux défis incluent :

- L’initiation d’une pastorale pour les équipages multinationaux sur les paquebots de croisière de grande et de très grande taille;
- Des services adaptés au personnel hôtelier et aux autres “marins non traditionnels”;

⁶ Cf. XXIème Congrès Mondial de l’Apostolat de la Mer : *People on the Move*, no. 90 Suppl. (2002), 301

- Un soutien et une attention spécifique au nombre croissant de femmes travaillant en mer;
- L'assistance aux passagers qui passent régulièrement leurs vacances en mer.

Nous observons également une nécessité croissante pour un ministère s'adressant aux personnes navigant à bord des yachts et des bateaux à voile, ainsi qu'à leurs skippers, leurs équipages et leurs passagers. Dans tous les cas, il faut noter que dans le secteur de la plaisance, ce sont les équipages rémunérés des yachts qui ont le plus besoin de voir leurs droits promus et défendus.

Certaines compétitions de voile internationales réunissent également des milliers de personnes, parmi lesquelles des marins et leurs familles, des équipes de soutien et des journalistes, qui sont parfois absents de chez eux pendant plusieurs mois d'affilée et qui méritent également toute notre attention pastorale.

En dépit du fait que le commerce maritime bénéficie actuellement d'une période de croissance et que les produits de la pêche connaissent une demande sans précédent, il n'en demeure pas moins que la mondialisation, la criminalisation du marin, la pression et la fatigue relatives au travail exercent une lourde pression sur la dignité et la santé des personnes humaines travaillant dans le transport maritime et la pêche. On peut donc dire qu'aujourd'hui, les marins de la marine marchande et les pêcheurs demeurent un groupe professionnel marginalisé, quelle que soit leur origine nationale ou culturelle.

Dans ce contexte, face à la recherche du profit à tout prix, à la marginalisation et aux attitudes nationalistes, l'alternative chrétienne est la solidarité. En effet, les principes de la dignité de la personne humaine et du bien commun de tous sont fondamentaux dans le Magistère social de l'Eglise. Certes, la solidarité exige un changement de mentalité et un engagement à donner un visage humain à la mondialisation. "L'ampleur et la rapidité des transformations réclament d'une manière pressante que personne, par inattention à l'évolution des choses ou par inertie, ne se contente d'une éthique individualiste. Lorsque chacun, contribuant au bien commun selon ses capacités propres et en tenant compte des besoins d'autrui, se préoccupe aussi, et effectivement, de l'essor des institutions publiques ou privées qui servent à améliorer les conditions de vie humaines, c'est alors et de plus en plus qu'il accomplit son devoir de justice et de charité"⁷.

L'attention de l'Eglise universelle et locale

L'approche universelle

Il est nécessaire de souligner que l'Apostolat de la Mer, sous la direction générale du CPPMPD, n'est pas simplement une Organisation parmi tant d'autres au sein de l'Eglise catholique. Elle est, en vertu de l'approbation de ses Normes et Constitutions, mises à jour par la Lettre apostolique *Motu Proprio Stella Maris*, une partie intégrale de la structure pastorale de l'Eglise universelle.

Cela est clairement une conséquence du Décret du Concile œcuménique Vatican II *Christus Dominus*, sur la charge pastorale des Evêques, qui affirme: "Il convient d'avoir une

⁷ CONCILE CECUMENIQUE VATICAN II, Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps, *Gaudium et Spes*, 30 : AAS LVIII (1966) 1025

sollicitude particulière pour les fidèles qui, en raison de leur situation, ne peuvent bénéficier suffisamment du ministère pastoral ordinaire et commun des curés, ou en sont totalement privés : tels sont la plupart des émigrants, des exilés, des marins ou des aviateurs, des nomades et d'autres catégories semblables. On devra aussi promouvoir des méthodes pastorales appropriées pour soutenir la vie spirituelle de ceux qui, pour motif de détente, gagnent pour quelque temps d'autres contrées. Les Conférences épiscopales, surtout nationales, doivent étudier attentivement les questions les plus urgentes qui ont trait à ces diverses catégories de fidèles. Avec des méthodes et par des institutions appropriées, elles devront, toutes ensemble et d'un même cœur, pourvoir au mieux au soin spirituel de ces fidèles, en tenant compte d'abord des règles établies ou à établir par le Siège apostolique tout en les adaptant convenablement aux conditions de temps, de lieux et de personnes"⁸.

Ainsi, dans sa première Lettre encyclique *Deus Caritas Est*, le Saint-Père Benoît XVI souligne l'urgence de l'exercice de la charité, une responsabilité qui revient à chaque fidèle et à toute la communauté ecclésiale à tous les niveaux: il s'agit d'un élément constitutif qui appartient à la structure fondamentale de l'Eglise (cf. DCE, 20). L'exercice de la charité (*diakonia*), accompli de façon communautaire et ordonnée, fait partie de la structure fondamentale de l'Eglise (cf. *ibid.*, 21), car "avec l'administration des Sacrements et l'annonce de la Parole: pratiquer l'amour envers les veuves et les orphelins, envers les prisonniers, les malades et toutes les personnes qui, de quelque manière, sont dans le besoin, cela appartient à son essence au même titre que le service des Sacrements et l'annonce de l'Evangile. L'Eglise ne peut pas négliger le service de la charité, de même qu'elle ne peut négliger les Sacrements ni la Parole" (*ibid.*, 22).

La dimension locale

La mise en œuvre concrète de la pastorale des gens de mer dans toute région, diocèse ou port, est la responsabilité de l'Eglise locale. Pour la garantir, la Lettre apostolique *Stella Maris* établit la nomination, par la Conférence épiscopale, d'un Evêque promoteur, afin de superviser, encourager et promouvoir l'AM (cf. *SM*, IX, 1). "L'Evêque Promoteur choisira le prêtre qui convient et le présentera à la Conférence épiscopale qui le nommera par un décret écrit et pour une période déterminée, Directeur national de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime" (Art. IX, 2). Les devoirs et les responsabilités de l'Evêque promoteur et du Directeur national sont établis en détails dans l'Art. X et XI de la Lettre apostolique mentionnée.

Elle spécifie en outre le droit et le devoir de l'Evêque d'un diocèse à déterminer les formes les plus adaptées de pastorale pour le personnel maritime et de nommer, en accord avec le Directeur national, des aumôniers de l'AM dans son diocèse (Art XII). Dans la mesure du possible, ils devraient être chargés de ce ministère de façon stable (Art IV). De plus, l'aumônier/agent pastoral de l'AM "doit se distinguer par son intégrité de vie, son zèle, sa prudence et sa connaissance du monde maritime" (Art. IV), en tenant compte du

⁸ CONCILE ŒCUMENIQUE VATICAN II, Décret sur la Charge pastorale des Evêques dans l'Eglise *Christus Dominus*, 18: AAS LVIII (1966) 682

fait que la connaissance des langues, en particulier de l'anglais, est également essentielle pour ce ministère.

Pour coordonner l'apostolat maritime dans une région, regroupant plusieurs Conférences épiscopales, sur proposition des Evêques Promoteurs concernés, le CPPMPD a le devoir de nommer un Coordonnateur régional (Art. XIII, 6). L'une des principales tâches d'un Directeur national est de maintenir des contacts réguliers avec le Coordinateur régional (Art. XI, 13), pour les affaires ne nécessitant pas l'intervention de l'AM-International.

Les prêtres, l'équipe pastorale de l'Eglise locale et les membres d'une paroisse portuaire ou maritime, sont également appelés à considérer la pastorale des marins, des pêcheurs et de leurs familles, ainsi que d'autres catégories semblables, comme une partie intégrale de leur responsabilité pastorale paroissiale. D'un autre côté, il est de la plus haute importance que l'AM maintienne de bonnes relations avec ces communautés locales - paroisses, écoles et autres groupes ecclésiaux – en vue d'une pastorale intégrée.

Un engagement missionnaire

L'évangélisation et la dimension missionnaire du ministère maritime ne peuvent être négligées car chaque jour, un vaste champ de mission débarque sur nos côtes. En effet, aujourd'hui, bon nombre des marins qui débarquent dans nos ports ne sont pas chrétiens, mais beaucoup d'entre eux sont toutefois prêts à écouter la Bonne Nouvelle, peut-être pour la première fois. Toutes les personnes sont donc accueillies de la même façon, sans préjugé à l'égard de leur nationalité, race, genre, origine religieuse ou culturelle, dans le respect de leur personne, de leur culture et de leur religion.

Dans ce contexte, nous devons être attentifs car "aujourd'hui, pour de nombreuses personnes, le terme de mission signifie une activité et un comportements agressifs, fondé sur l'affirmation de posséder la vérité exclusive, qui est intolérante envers les autres idées et croyances : une sorte de colonisation spirituelle qui détruit les cultures et les religions développées et organisées. Cette incompréhension peut certainement conduire à une attitude hostile de la part de certaines personnes"⁹. C'est pourquoi l'Eglise rejette toutes les formes de prosélytisme, qui sont incompatibles avec l'Evangile, car elles impliquent le mensonge, la pression, et les promesses de bénéfices, qu'ils soient financiers ou d'autre type. Le Saint-Père Benoît XVI, dans sa Lettre Encyclique *Deus Caritas Est*, s'exprime très clairement à ce sujet: "De plus, la charité ne doit pas être un moyen au service de ce qu'on appelle aujourd'hui le prosélytisme. L'amour est gratuit. Il n'est pas utilisé pour parvenir à d'autres fins... Celui qui pratique la charité au nom de l'Eglise ne cherchera jamais à imposer aux autres la foi de l'Eglise. Il sait que l'amour, dans sa pureté et dans sa gratuité, est le meilleur témoignage du Dieu auquel nous croyons et qui nous pousse à aimer" (DCE, 31).

⁹ CARD. WALTER KASPER, *Ökumenische Bewegung und Evangelisierung* [Le mouvement œcuménique et l'évangélisation], discours au XIIe Séminaire international des aumôniers catholiques et agents pastoraux de l'aviation civile : *People on the Move* XXXVIII (2006) no. 102, 157

Dans tous les cas, la véritable activité missionnaire est la manifestation du dessein de salut de Dieu pour le monde et la réalisation de l'histoire¹⁰, et nous sommes les coopérateurs de Dieu et le monde maritime est le champ de Dieu (cf. 1 Co 3,9). Tous les chrétiens sont appelés, avec patience et humilité, à donner raison de la foi et de l'espérance qui soutiennent et donnent un sens à leur vie (cf. 1 P 3, 15). Ils le font en étant témoins de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ, en se rappelant que tout témoignage doit être altruiste et désintéressé. Toutefois, "la présentation du message évangélique n'est pas pour l'Eglise une contribution facultative: c'est le devoir qui lui incombe, par mandat du Seigneur Jésus, afin que les hommes puissent croire et être sauvés. Oui, ce message est nécessaire. Il est unique. Il ne saurait être remplacé"¹¹.

Mais l'AM a toujours eu une approche d'ensemble en ce qui concerne l'évangélisation et a toujours conçu sa mission comme s'adressant à chaque personne et à toute la personne. Le Concile œcuménique Vatican II confirme cette approche : "Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur"¹².

¹⁰ Cf. CONCILE œCUMENIQUE VATICAN II, Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise *Ad gentes*, 9: AAS LVIII (1966) 957-958

¹¹ PAUL VI, Exhortation apostolique à l'Episcopat, au clergé et aux fidèles de toute l'Eglise *Evangelii Nuntiandi*, 5: AAS LXVIII (1976) 8.

¹² CONCILE œCUMENIQUE VATICAN II, Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps, *Gaudium et Spes*, Preface: AAS LVIII (1966) 1025.

CHAPITRE II

L'EQUIPE DE L'AUMONERIE

Le prêtre

Ici, nous nous référons en particulier au prêtre d'une paroisse portuaire ou d'une aumônerie portuaire. En effet, sans la participation concrète de la paroisse portuaire, dans les plus petits ports il ne se passera pas grand-chose, et même l'engagement de la part des membres laïcs de l'AM déjà sur place doit pouvoir compter sur la participation, le soutien et l'encouragement du prêtre de la paroisse. D'autre part, l'intérêt de celui-ci et une approche positive à l'égard d'un tel groupe en place, l'aidera à se familiariser avec un secteur de sa responsabilité paroissiale qui lui est peut-être étranger ou inconnu.

Dans tous les cas, lorsque le prêtre n'est pas un aumônier à plein temps, l'existence de groupes apostoliques laïcs, quelle que soit la responsabilité sous laquelle ils œuvrent, ne le décharge pas de sa responsabilité pastorale. En effet, le prêtre devra apporter son soutien total et visiter de temps à autre les navires dans les ports, ou rendre visite aux marins hospitalisés et être disponible pour le ministère sacerdotal, qui peut inclure la Messe à bord. Une grande partie de cet effort apostolique peut être bien sûr accomplie par les membres de l'équipe pastorale de la paroisse. Quoi qu'il en soit, le rôle du prêtre de la paroisse devrait être celui d'un guide, d'un responsable et d'une source d'inspiration pour l'équipe pastorale.

Dans le cas où le prêtre récemment nommé ne trouve pas un tel groupe apostolique déjà sur place, il devra en constituer un. Un port voisin ou même une organisation de l'AM d'un autre pays, ayant une expérience dans ce domaine, pourrait être disposé, avec l'autorisation adéquate, à 'prêter' l'un de ses prêtres ou membres laïcs actifs pour aider à la formation et au lancement d'un tel groupe apostolique.

De nombreux ports ne disposent toujours pas des Centres ou des infrastructures nécessaires pour visiter les navires et accueillir les marins. Même dans ce cas, en particulier avec l'aide de volontaires, travaillant dans d'autres locaux, il est toujours possible d'offrir toute une gamme de services, tels que la visite à bord des navires, le transport en ville pour les services religieux et autres, le shopping, le tourisme ou le sport.

Le diacre

Le ministère pastoral des "Gens de Mer" a souvent été décrit comme un "ministère de frontière". Nos équipes d'aumônerie accueillent souvent un troupeau invisible et de passage. Cet apostolat a besoin de fidèles engagés, tant laïcs qu'ordonnés, qui acceptent de donner leur vie et de partager les joies et les souffrances de tant de personnes qui, en raison de leurs conditions de travail et de leur situation sociale, sont éloignées de l'église.

En effet, de plus en plus de diacres permanents sont pleinement engagés dans l'AM. Notre expérience a montré que le diaconat permanent est particulièrement adapté à cet apostolat et représente une bénédiction pour l'AM, qui est souvent un ministère de présence et de service. L'étymologie du terme diaconat signifie "service", qui ne se limite

pas bien sûr à la proclamation de la Parole et à la liturgie. La vocation des diacres, "de concert avec l'Evêque et son presbyterium"¹³, en effet, en vertu de leur ordination et de la grâce sacramentelle, est la proclamation de la Parole de Dieu, l'office liturgique, et le service du Peuple de Dieu. Cette triple responsabilité, dans le Magistère du Pape Benoît XVI, constitue la nature la plus profonde de l'Eglise (Cf. DCE 25) et le centre de toute pastorale chrétienne.

En redécouvrant le rôle et la fonction du Diacre permanent dans la hiérarchie, le Concile œcuménique Vatican II a apporté un don important et précieux à l'Eglise. Dans l'exercice de leur ministère ordonné, à travers l'écoute, le partage et la conscientisation, ils manifestent la sollicitude de l'Eglise et sont le signe de la présence de Jésus, le Serviteur. Nous prions donc pour que dans les années à venir, alors que nous assistons au développement du diaconat permanent dans l'Eglise universelle, un plus grand nombre de diacres répondront à l'appel à consacrer leur vie à la pastorale des "Gens de Mer".

Le visiteur de navire/agent pastoral

Un visiteur de navire/agent pastoral est une personne qui "peut remplacer l'aumônier dans les fonctions pour lesquelles le sacerdoce ministériel n'est pas exigé" (SM, VIII). Il/elle doit posséder de solides connaissances religieuses et humaines, et avoir reçu une formation spécifique pour cet apostolat. Il/elle devrait avoir plaisir à rencontrer des personnes de différentes nationalités et religions et avoir à cœur de communiquer avec chacun à bord sans exception, et de faire du port un lieu d'accueil et d'amitié pour les marins fatigués par la traversée. Il/elle devrait être capable et désireux de connaître et d'utiliser des formules de salutations et des expressions courantes dans des langues étrangères différentes de la sienne, savoir écouter attentivement et dispenser des conseils avisés. Au cours de la conversation, l'aumônier/agent pastoral ne devrait pas chercher à imposer un point de vue culturel, religieux ou moral personnel, mais montrer un intérêt pour un partage qui pourrait inclure une présentation respectueuse et non coercitive des valeurs de l'Evangile.

Le visiteur de navire, s'il n'est pas déjà membre de la communauté paroissiale locale, devrait s'attacher à maintenir de bons contacts avec elle, et, dans un esprit de fraternité œcuménique, s'efforcer de coopérer avec les visiteurs de navire représentant d'autres dénominations chrétiennes ou organisations dans la même région portuaire.

Le travail d'équipe

Les aumôniers, les agents pastoraux et les volontaires sont appelés à travailler en équipe. Au sein d'une organisation si diversifiée, le travail d'équipe assure la continuité et le soutien réciproque et garantit que tous ceux qui sont engagés dans le même apostolat partagent, dans la mesure du possible, une vision et une spiritualité communes. Afin

¹³ CONCILE œCUMENIQUE VATICAN II, Constitution dogmatique sur l'Eglise *Lumen Gentium*, 29: AAS LVII (1965) 36

d'encourager la participation active de tous ceux qui sont engagés dans cet apostolat et d'assurer le partage des responsabilités, il est recommandé, lorsque cela est possible, que chaque AM, au niveau national et local, soit géré par un "Conseil" ou "Comité".

Ce Comité, conformément aux traditions locales existantes ou à la décision de l'Evêque du lieu, pourra avoir un rôle consultatif ou avoir des pouvoirs exécutifs, et ses membres pourront être nommés ou élus. Au niveau local, il devrait inclure comme membres *ex officio* le/les Aumônier(s) de l'AM ou son substitut, et, au niveau national, l'Evêque du diocèse/l'Evêque promoteur, ou son représentant, ainsi que le Directeur national. Les membres devraient être régulièrement renouvelés.

De tels Comités ou Conseils devraient se rencontrer régulièrement, au moins tous les trois mois, pour revoir les activités passées, définir les activités nouvelles et assurer que le travail de l'apostolat maritime dans cette région particulière est accompli de façon adéquate, conformément aux normes établies dans la Lettre apostolique *Motu Proprio Stella Maris*.

La prière est une partie essentielle de la formation de l'esprit d'équipe. Il est important que les membres de l'aumônerie et les volontaires se rencontrent régulièrement pour des moments de prière et participent ensemble à l'Eucharistie. Les rencontres d'équipes devraient inclure une réflexion sur le ministère entrepris (visite de navire, lien avec la paroisse, etc.), l'étude de la Bible et la méditation. Les pèlerinages et les retraites sont également des occasions propices de réaffirmer la spiritualité et l'identité de l'AM.

CHAPITRE III

ACCUEIL, SOLIDARITE ET SERVICE

L'environnement et les opérations portuaires

Chaque port possède sa “culture” et il est nécessaire de se familiariser avec elle. De bons contacts avec les Autorités portuaires, les compagnies de transport maritime, les terminaux maritimes, les agents maritimes et les organismes de contrôle sont fondamentaux. Afin d'exercer un apostolat efficace, un aumônier/agent pastoral de l'AM doit s'efforcer de connaître personnellement les membres du personnel maritime ainsi que leurs conditions de vie et de travail, et d'instaurer un certain type de présence, qui n'exclut personne, parmi tous les différents groupes présents sur le front de mer. Rappelons également que l'aumônerie de l'AM est véritablement un ministère lié au travail et que tous les “personnels maritimes” (SM, II b), y compris les personnes qui travaillent dans les ports, sont confiés à notre soin pastoral.

Un Port Welfare Committee (PWC - Comité portuaire de Bien-être des Marins), est un *forum* dans lequel les représentants de toutes les organisations chargées du bien-être des marins qui visitent et résident dans leurs ports, peuvent se rencontrer régulièrement. Le PWC est fondamental pour le bon déroulement des activités du port, il peut assurer la liaison avec tous les participants de la vie du port, et facilite de meilleurs services d'assistance pour les marins. Normalement, les statuts de chaque PWC devraient contenir des dispositions relatives à la représentation de l'Eglise ou d'associations religieuses, donc de l'AM, au Comité. Il se peut qu'il existe d'autres organismes de marins (religieux ou non), syndicats, ou associations d'armateurs opérant dans le complexe portuaire ; il est important de collaborer avec eux, lorsque cela est possible et réalisable.

En principe, les autorités portuaires, à travers la personne du capitaine de port ou du lieutenant de port, devraient, sur demande, fournir des informations récentes sur les activités portuaires et les mouvements de transport maritime, à l'aumônier ou à son représentant dûment autorisé. Nous devrions tenir compte, toutefois, des nouvelles restrictions en matière de sécurité précédemment évoquées, qui, dans de nombreuses régions, ont conduit à des changements dans les pratiques relatives aux visites de navires et peuvent représenter, si elles ne sont pas correctement prises en compte, de sérieux obstacles à notre apostolat. De plus, avec la technologie moderne, les équipages réduits et les nouvelles procédures de manutention, les équipages sont très occupés et fatigués et ne disposent que de peu de temps dans le port; il faut donc être sensible à cela dans la planification des visites.

Le marin en escale, qu'il soit un marin de la marine marchande ou un pêcheur en haute mer, ou un membre d'équipage d'un bateau de croisière ou d'un yacht, espère très certainement un changement à la routine habituelle du bord lorsqu'il fait escale au port. Le renouveau de sa vie spirituelle et sacramentelle n'est peut-être pas sa priorité, mais une visite à bord de la part de l'aumônier ou du visiteur de navires peut éveiller ou donner un sens à de nombreuses aspirations latentes.

La visite des navires

Sans un accueil aux équipages en escale, à travers des visites régulières et systématiques des navires dans les ports, l'Eglise locale n'existerait pas pour eux. Les marins et les pêcheurs représentent un groupe marginalisé et socialement démunis pour plusieurs raisons et ils sont parfois extrêmement isolés et coupés de leurs racines familiales, culturelles et religieuses. Cela peut conduire à des mariages brisés, à la toxicomanie et l'alcoolisme et à d'autres comportements anti-sociaux. Des visites régulières à bord des navires sont indispensables si nous voulons réellement comprendre et répondre aux nécessités des marins et des pêcheurs.

C'est la vertu chrétienne de l'hospitalité qui nous pousse à les accueillir au nom de la communauté chrétienne locale. "N'oubliez pas l'hospitalité: elle a permis à certains, sans le savoir, de recevoir chez eux des anges" (*He 13:2*).

Cette hospitalité et cet accueil chrétiens se manifestent de façon particulière par la visite sur les navires. Dans tous les ports, petits ou grands, la visite régulière à bord des navires est en effet la pierre de touche du ministère maritime. Cependant, chaque visite à bord des navires doit être attentivement préparée, car certains membres de l'équipe pastorale pourraient être mal à l'aise et hésiter à monter à bord d'un navire, qui peut apparaître à beaucoup d'entre eux comme un terrain étranger ou inconnu.

Un visiteur de navire, qu'il s'agisse d'un prêtre, d'un diacre, d'un agent pastoral ou d'un bénévole, doit donc suivre une formation et une évaluation avant de commencer son travail, et sa formation devrait inclure l'attitude appropriée à un éventuel accueil hostile à bord. De nombreux visiteurs de navires et volontaires sont des femmes, dont la présence est très appréciée, car elles contribuent à tous les aspects du travail et de la mission de l'AM.

Préparer la visite d'un navire

La préparation et la motivation sont les facteurs clés d'une bonne visite de navire. Tandis que les façons d'accomplir une visite de navire utile dépendent des circonstances, dans tous les cas, il est essentiel de prêter une écoute attentive aux besoins des marins. La consultation préalable des comptes-rendus de(s) visite(s) précédente(s) d'un navire au port et une bonne connaissance du navire permettent au visiteur de navire d'être davantage sensible aux besoins de chaque membre de l'équipage.

Une bonne visite doit non seulement être programmée, mais également faire l'objet d'une appréciation et d'un suivi. S'il existe plusieurs visiteurs de navire dans le Centre de marins, un accord doit être établi en ce qui concerne le partage du travail. Dans les grands ports, il peut y avoir plusieurs organismes maritimes ou organisations de bien-être des marins. Il est important de rechercher activement une collaboration œcuménique, et de s'accorder avec ces organisations afin d'éviter une répétition du travail ou une interférence réciproque ou, pire, une concurrence.

La liste des navires attendus au port peut être obtenue des Autorités portuaires et le type de programme disponible aux marins le jour ou la semaine prévue doit être vérifié. Celui-ci peut comporter l'accès aux communications, le transport vers les zones

touristiques, les magasins, les événements culturels, les activités sportives ou de divertissement. En maintenant un contact avec les paroisses locales, il sera possible d'offrir des services supplémentaires. Un équipage peut avoir plusieurs besoins différents et il serait facile, mais injuste, de faire trop de promesses. Seules les promesses pouvant être maintenues doivent être faites à l'équipage. Le programme de visite doit être flexible, afin que l'on puisse passer davantage de temps sur un navire, si nécessaire. La priorité doit être accordée aux navires ayant des temps de rotation courts ou ceux qui sont au mouillage loin des transports publics.

Un registre des navires au port et des activités en cours devraient être tenus. Cette liste peut être aussi informatisée. Avec le développement des communications, un nombre croissant de cas ou de situations nécessitant une attention particulière peuvent être systématiquement rapportés au prochain port d'escale afin que l'aumônier local soit systématiquement informé de l'arrivée du navire. A cet égard, des initiatives, parfois appelées "Programme de repérage des navires", ont vu le jour, qui consistent à tenir un registre des navires visités et à les transmettre de façon systématique aux Centre/Aumôniers maritime dans le prochain port d'escale. Travailler au sein d'un réseau est crucial pour notre ministère afin d'assurer le suivi et la continuité de notre service.

La sécurité à bord du navire et à quai

Le visiteur de navire doit connaître et respecter toutes les lois nationales s'appliquant et les règles en matière de sécurité portuaire.

Il/elle doit être en particulier attentif à:

- porter un casque (de protection), ainsi que des vêtements permettant d'être visible et des chaussures de sécurité, en particulier dans les zones du port et à bord du navire où s'effectuent les opérations de manutention;
- garer son véhicule dans les zones autorisées et à l'abri;
- se familiariser avec le jargon maritime;
- lorsqu'un navire accoste, se tenir éloigné des haussières et des cordages. Elles pourraient se briser sous la tension ; laisser à l'équipe d'amarrage le temps et la place de faire son travail;
- contrôler les activités des grues à bord du navire et à quai avant d'entrer dans les zones de manutention et suivre leurs mouvements. Ne jamais stationner sous des charges suspendues ou sous le passage d'une grue;
- ne pas surestimer ses capacités physiques; faire attention aux passerelles difficiles à gravir, peu stables ou raides; descendre est souvent beaucoup plus difficile que monter. Il/elle ne devrait pas hésiter à demander de l'aide;
- monter et descendre des échelles de coupée en se tenant légèrement de biais, car cela permet une meilleure adhérence des chaussures et des mains sur la rampe;
- respecter strictement les règles d'interdiction de fumer à bord des navires-citernes et à proximité des installations de manutention pétrolières et chimiques.

A bord des navires, il ne faut **jamais**:

- stationner où l'on pourrait être heurté par la chute d'une corde ou un câble;
- se pencher sur les gardes fous;
- entrer dans une cabine sans y être invité/e;
- courir;
- toucher les équipements, quels qu'ils soient.

Conduite à respecter

Le visiteur d'un navire doit vérifier que son organisme a informé les Autorités portuaires de son identité et du but de sa visite à bord du navire. La liste du personnel des Autorités portuaires inclut: le directeur du port, le capitaine de port, le chef de la sécurité portuaire, le service des douanes et de l'immigration, la police des frontières et les agents maritimes. Le visiteur doit se procurer les autorisations nécessaires et se familiariser avec les réglementations de contrôle et de sécurité portuaires, ainsi qu'avec toutes celles en matière de douane, d'immigration et de sécurité. Une communication régulière avec ces organismes peut accroître leur connaissance du ministère de l'AM au profit des marins.

Il/elle devrait toujours porter sur soi une pièce d'identité officielle, car l'identification rapide et sans erreur possible d'un visiteur de navire de la mission maritime accroît les chances de pouvoir monter à bord et d'être bien accueilli. Un "aumônier" devrait toujours être identifiable. Pour les autres visiteurs de navire, qui devraient également porter des vêtements appropriés, un badge de l'AM ou un tee-shirt, ou encore une veste particulière devraient être portés pour faciliter l'identification.

S'il y a un homme de quart à la passerelle sur le navire, le visiteur doit demander à parler au premier officier et lui demander, à son tour, d'être conduit au capitaine. Si le premier officier n'est pas à bord, il/elle devrait demander à parler directement au capitaine. Si tous deux sont absents, alors, il/elle devra demander à parler à l'officier de service. Il ne faut jamais réveiller un officier qui dort sur un navire qui vient d'arriver. Après s'être présenté(e) à l'un de ces officiers et avoir expliqué le but de sa visite, il/elle doit demander l'autorisation de visiter le reste de l'équipage. Dans la mesure du possible, il convient de choisir le moment où l'équipage est le plus disponible: pause café, après déjeuner ou après le travail.

Si l'équipage est au travail, le visiteur de navire devra attendre qu'il fasse une pause. Toutefois, il y a toujours d'autres personnes à bord du navire qui peuvent être contactées entre temps, telles que le chef steward ou le commissaire de bord, les cuisiniers, le maître d'équipage, ou le capitaine de l'équipe de football du navire, s'il y en a un. Les lieux de rencontre habituels sont: la salle de loisirs, les réfectoires, les salons des officiers, la cuisine, le pont. Il faut toujours frapper avant d'entrer, même si la porte est ouverte, et se présenter.

Lorsque l'on rencontre un membre de l'équipage au travail, il faut lui expliquer brièvement son identité et le but de sa visite, et l'informer qu'une documentation a été déposée auprès du steward, du cuisinier ou de tout autre personne. Il est utile de laisser une carte de visite ou d'autres documents de l'AM, ou du Centre, comme trace de la visite.

Pour les navires transportant une cargaison dangereuse (par exemple des munitions ou des matériaux nucléaires), il est nécessaire de demander la permission à l'agent et au personnel de la sécurité portuaire avant de monter à bord du navire ou d'inviter l'équipage à se rendre au foyer d'accueil des marins.

Un visiteur de navire doit toujours se rappeler qu'à bord d'un navire, il est un invité dans la maison du marin.

Navires ayant des besoins particuliers

Les équipages qui ont passé une période particulièrement longue en mer, ou qui doivent affronter un long voyage en mer, ont besoin en particulier des choses suivantes:

- Accueil, loisirs, sports, divertissement et confort;
- Accès à Internet, livres, revues, vidéos, films;
- Un programme religieux.

En ce qui concerne les équipages de porte-containers, ayant des temps de rotation extrêmement courts, les priorités devraient être les suivantes :

- Accueil amical et attentif du marin à bord;
- Cartes de téléphone, transport vers les cabines de téléphone internationales ou à la mission des marins;
- Timbres, courrier et assistance pour les transferts d'argent;
- Assistance pour les achats pouvant inclure le transport vers les magasins;
- Journaux du jour, revues et livres;
- Célébrations religieuses à bord.

Les femmes se trouvant à bord peuvent être des passagères, des épouses ou des membres de l'équipage. Parfois, les épouses figurent sur la liste de l'équipage. Il serait bon de trouver l'occasion de leur parler. Si les circonstances exigent la présence d'une autre femme pour leur parler, il faut contacter la Mission de la mer. Elles apprécieront qu'on leur offre une aide pour leurs achats et qu'on leur suggère des endroits où se rendre dans la ville pendant leur temps libre au port.

Les enfants et leurs mères à bord ont besoin d'espace pour circuler et jouer. Ils peuvent vouloir se rendre dans un parc de jeu, des jardins publics, des zoos ou d'autres lieux de divertissement et de loisir. Ils ont souvent besoin de magasins spécifiques.

Etudiants et élèves officiers: si le temps le permet, des visites peuvent être organisées avec des jeunes de leur âge et avec leurs pairs dans la communauté et les écoles.

Les personnes malades à bord et les membres de l'équipage hospitalisés représentent une priorité pour l'aumônier. Les "visites aux malades" sont importantes pendant et après l'escale d'un navire au port. Lorsque cela est possible, un camarade de bord ou un interprète devrait être présent également lors des visites dans les hôpitaux. Il est fondamental de s'assurer de la bonne communication entre le patient, l'hôpital, le navire et l'agent maritime. Il deviendra particulièrement important de prendre soin d'un membre de l'équipage hospitalisé lorsque le navire a quitté le port et, lorsque cela est possible, il faudrait demander l'aide de compatriotes du malade résidant dans la ville.

Les marins, en particulier ceux que le navire laisse à terre, qui sont détenus en prison ou retenus par les Autorités, ont particulièrement besoin d'un soin pastoral et d'une assistance juridique appropriée. Lorsque cela est possible, il faudrait organiser des visites de la part de représentants de leur pays ou de compatriotes.

Il peut arriver qu'un membre de l'équipage meure à bord. Dans de telles circonstances, une "Messe commémorative" (ou une collaboration interconfessionnelle, si nécessaire) doit être organisée pour prier et faire preuve de solidarité avec le deuil des membres de l'équipage.

Problèmes à bord et assistance pratique

L'AM s'engage à manifester sa solidarité. Son devoir est d'être du côté des marins et de faire preuve de solidarité face aux problèmes fréquemment rencontrés à bord dans le cadre général 'de la vie et du travail' des marins et des pêcheurs, y compris certaines injustices flagrantes relatives aux 'Droits des Marins' et à leur bien-être.

La Doctrine sociale de l'Eglise nous rappelle de façon concrète l'exigence de sollicitude en particulier à l'égard des souffrances de ceux qui sont pauvres et sans défense. Le but est d'obtenir la justice et la nécessité est de toujours défendre leur dignité. Lorsque nous rencontrons de tels problèmes liés au travail, en particulier lorsque les droits sont ignorés, nous devons toujours faire preuve d'une réelle sollicitude, mais ne jamais faire des promesses que nous ne pouvons pas tenir. Il est important d'écouter toutes les parties, et souvent le meilleur moyen de servir au mieux les intérêts des marins est de les adresser aux représentants de la Fédération internationale des Ouvriers des Transports (*International Transport Workers Federation - ITF*) ou du Réseau international d'Assistance aux Marins (*International Seafarers' Assistance Network - ISAN*), ou encore à l'un des Centres/départements des droits des marins à New York, Londres ou Barcelone. Nous devrions être préparés à cette éventualité en ayant toujours sur nous une liste récente des contacts et des numéros de téléphone des personnes et des organismes.

Le bien-être matériel peut également représenter une question sérieuse, et l'AM est souvent appelé à manifester son soutien et sa charité de façon concrète. Nous nous occupons des marins qui sont abandonnés dans les ports et de ceux qui sont malades ou qui ont été victimes d'accidents. En hiver, nous fournissons des vêtements chauds et, à Noël, des colis de cadeaux sont partagés avec les équipages en visite. Nous devons nous rappeler les paroles de l'Ecriture Sainte qui affirme : "Mes frères, si quelqu'un prétend avoir la foi, alors qu'il n'agit pas, à quoi cela sert-il ? Cet homme là peut-il être sauvé par sa foi ? Supposons que l'un de nos frères ou l'une de nos sœurs n'aient pas de quoi s'habiller, ni de quoi manger tous les jours; si l'un de vous leur dit: 'Rentrez tranquillement chez vous! Mettez-vous au chaud, et mangez à votre faim!' et si vous ne leur donnez pas ce que réclame leur corps, à quoi cela sert-il ? Ainsi donc, celui qui n'agit pas, sa foi est bel et bien morte" (Jc 2, 14-17).

Dans la Lettre apostolique *Novo Millennio Ineunte*, le Pape Jean-Paul II, en commentant les paroles: "J'avais faim et vous m'avez donné à manger" (Mt 25, 35), écrivit: "C'est sur

cette page, tout autant que sur la question de son orthodoxie, que l'Eglise mesure sa fidélité d'Epouse du Christ "¹⁴.

Au cours de notre ministère à bord, nous devrions être considérés comme des agents pastoraux apportant le Christ et la Bonne Nouvelle du salut dans la vie et le milieu de ceux qui vont en mer. De nombreux visiteurs réguliers de navire emportent avec eux, à bord, une sélection de lectures et de brochures informatives sur le port, la ville, le foyer d'accueil des marins, ainsi que sur les événements religieux, sportifs et culturels. De la lecture, si possible dans les langues de l'équipage, comprenant les Ecritures Saintes, des journaux, des livres et des revues, est toujours très appréciée. Pour les navires isolés, ou ayant des temps de rotation courts, les cartes de téléphone ou du matériel pour écrire sont très demandés. Il faut faire preuve de sensibilité et de sagesse lorsque l'on offre des objets ou des livres de dévotion spécifiquement catholiques ou chrétiens.

Il se peut que les équipages à majorité catholique demandent la célébration de la Messe à bord. Si cela peut être réalisé, avec l'autorisation préalable et dans un climat approprié à bord, cela peut constituer pour l'équipage une expérience pastorale bénéfique.

Avertissement pour le marin au port

Souvent, les installations portuaires sont éloignées du centre-ville et se trouvent dans des zones pauvres ou isolées. Le transport public est soit inexistant, ou bien rare et cher. Il se peut également que ces endroits soient contrôlés par des bandes locales de criminels, qui s'attaquent aux étrangers, en particulier aux marins. Dans les ports, les marins doivent faire particulièrement attention aux pickpockets, et aux soit disants lieux de divertissement, qui n'ont qu'un but: les dépouiller de l'argent qu'ils ont durement gagné. Il faut également rappeler aux marins de se conformer strictement aux réglementations en matière de douanes et de sécurité, et de ne pas accepter de dons ou de colis d'une tierce personne.

A son arrivée dans le port, le marin doit être encouragé à prendre l'habitude de contacter le centre des marins, qui sera heureux d'organiser les déplacements ainsi qu'un programme pour toute la durée de l'escale du navire au port.

¹⁴ JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Novo Millennio Ineunte*, 49: AAS XCIII (2001) 302

CHAPITRE IV

ENGAGES A SERVIR ET A TEMOIGNER

Membres de l'AM

Les Associations locales ou nationales de l'*Apostolatus Maris* sont connues sous divers appellations selon les différents pays: 'Apostleship of the Sea' dans la plupart des pays anglophones, 'Apostolat de la Mer' dans la majorité des pays francophones – à l'exception de la France, où elles sont appelées 'Mission de la Mer' –, 'Apostolato del Mare' (en italien), 'Apostolado del Mar' (en espagnol), 'Utume wa Bahari' (en kiswahili), etc. En général, les Centres ou Clubs pour l'accueil des marins gérés par l'Apostolat de la Mer dans le monde portent le nom de '*Stella Maris*'.

Les laïcs assument déjà de nombreuses responsabilités en ce qui concerne le fonctionnement de l'AM dans le monde. Le rôle essentiel des laïcs, qui est la force qui sous-tend l'évangélisation et la transformation de la société, a été redécouvert et sanctionné par le Concile oecuménique Vatican II. Chaque fidèle chrétien, homme et femme, qui vit dans le monde et exerce une activité sur un lieu de travail, est appelé à diffuser le message de l'Evangile au cœur de la société civile. Le clergé doit respecter et promouvoir cette vocation et cette mission des laïcs "au milieu du monde", en coopérant dans un esprit de dialogue et de coresponsabilité.

Cela se reflète dans la Lettre apostolique *Stella Maris*, qui souligne le rôle des laïcs dans l'AM, dont les devoirs ne sont pas prédéterminés ou limités à une liste exhaustive de responsabilités; au contraire, on considère que ceux-ci découlent de leur vocation à apporter leur témoignage dans cet environnement à travers une vie chrétienne. Le devoir spécifique de l'aumônier est donc de rechercher cette collaboration avec les laïcs. Il devra promouvoir la mission que tous les fidèles, et en particulier les laïcs, selon leur situation spécifique, exercent dans l'Eglise et dans le monde maritime. Il faut encourager une plus grande participation de la part des laïcs dans les fonctions allant de la direction au soin pastoral.

L'AM est essentiellement une Organisation bénévole et les volontaires jouent un rôle indispensable dans son bon fonctionnement et la vitalité d'une association est souvent proportionnelle au nombre de volontaires. Le recrutement, la formation et la coordination des volontaires constituent une priorité pour toute association de l'AM. Les aumôniers et les agents pastoraux devront être attentifs à instaurer avec eux des relations de respect, de confiance et d'amitié réciproques. L'Eglise locale, les employés catholiques du port, les familles des marins et des pêcheurs, ainsi que les retraités, en particulier du secteur maritime, constituent un terrain fertile pour le recrutement de volontaires pour l'équipe de l'AM. Dans certaines "paroisses côtières ou portuaires", les membres de l'AM local sont encadrés et soutenus par le conseil pastoral de la paroisse.

Etant donné que l'AM est une Œuvre spécifiquement catholique, son adhésion, là où elle est activement encouragée, est réservée aux catholiques. A côté des membres allant en mer, il existe également des membres à terre, qui sont activement engagés dans l'apostolat, soit à travers un foyer d'accueil pour marin, qu'il s'agisse d'un organisme exclusivement

catholique ou d'une organisation œcuménique, soit comme membre de l'équipe pastorale d'une paroisse portuaire. Dans certains pays, il est de coutume qu'après une période d'essai, une cérémonie religieuse soit organisée pour bénir et offrir le badge ou le logo aux nouveaux membres.

Toutefois, la formation est de la plus haute importance, et aucun effort ne doit être épargné en vue d'offrir une formation continue à tous les niveaux, car le maintien de hautes valeurs morales et spirituelles et la compétence professionnelle est la responsabilité de l'AM en tant qu'organisation. Des cours, des sessions et des retraites doivent être régulièrement organisées afin d'aider les membres et les volontaires à approfondir leur foi et leur engagement au service du Christ et de leurs frères et sœurs.

Promotion de la "Communauté chrétienne à bord"

La célébration de la Sainte Eucharistie, qui "rend présent le Christ auteur du salut" (AG, 9), est le centre et le sommet de toute la vie chrétienne, et doit être encouragée, à chaque fois que cela est possible, lorsqu'un navire est au port. Toutefois, étant donné qu'un marin passe aujourd'hui plus de 80% de son temps d'embarquement en mer, la présence active et permanente d'un animateur pastoral correctement formé ("responsable chrétien") à bord d'un bateau peut faire une grande différence pour la vie des autres membres de l'équipage. C'est pour cette raison que l'AM s'efforce de promouvoir également la "Communauté chrétienne à bord" afin que les marins eux-mêmes puissent être les premiers agents de l'évangélisation dans le monde maritime.

En plus de préparer des ministres extraordinaires de l'Eucharistie pour les voyages en mer, l'aumônier devrait "identifier, parmi les personnels maritimes locaux ou de passage, ceux qui possèdent des qualités de leader et les aider à approfondir leur foi chrétienne, leur engagement envers le Christ et leur aptitude à former et à guider une communauté chrétienne à bord" (SM, IV). Ce souci de développer un laïcat véritablement apostolique dans le monde maritime mérite sans aucun doute notre encouragement le plus chaleureux. En effet, comme tous les chrétiens, les marins sont eux-mêmes appelés à l'apostolat. Ils doivent être des témoins à travers l'exemple de leur vie, mais également en proclamant la Parole de Dieu dans leurs conversations, leur vie sociale, leur prière et leur travail.

Une étude attentive peut révéler la présence à bord d'un tel chrétien apostolique ou "responsable chrétien" comme il est souvent appelé. Ce peut être un ministre extraordinaire de l'Eucharistie (MEE) ou l'animateur d'un groupe actif de prière à bord, ou d'un groupe engagé dans l'étude des Ecritures Saintes, ou il peut être responsable de l'éventuelle organisation de la Liturgie régulière du dimanche, en l'absence du prêtre. Il serait négligent de la part de l'aumônier visiteur de navire ou de l'agent pastoral de l'AM de ne pas soutenir de son mieux à la présence à bord d'un tel 'apôtre de la mer'.

Les "responsables chrétiens à bord", dûment approuvés, exercent leur ministère dans les domaines suivants : ils dirigeront les actes de culte non sacramentels et les groupes de prière, ils assureront la liaison avec les aumôniers du port et le capitaine pour la Messe à bord du navire lors des escales dans les ports, en étant un point de référence pour la vie et le témoignage chrétien à bord. Les MEE peuvent être nommés parmi les

“responsables chrétiens à bord” par l’autorité épiscopale compétente de leur pays pour exercer ce ministère sur leur navire.

Il est important que tous les aumôniers/visiteurs de navires connaissent et soutiennent les initiatives actuelles liées à la promotion de la “Communauté chrétienne à bord”. Ce soutien peut également être réalisé à travers la distribution de matériel religieux approprié et lié à l’AM (brochures liturgiques et informatives, badges, Tee-shirts, etc.), qui doivent indiquer l’origine de l’AM local, national ou international.

Hospitalité chrétienne

“Partagez avec les fidèles qui sont dans le besoin, et que votre maison soit toujours accueillante” (*Rm 12, 13*). S’il est une caractéristique commune de l’humanité d’aujourd’hui, c’est la solitude. Malheureusement, pour le marin, ce facteur est aggravé par la nature même de la vie en mer. Le ministère maritime sera donc, nécessairement, un ministère véritablement d’hospitalité et d’accueil au nom du Christ et de la communauté chrétienne locale.

L’hospitalité est une vertu, universellement pratiquée et appréciée. A l’époque de l’Ancien Testament, il existait une tradition très profonde d’hospitalité, comme l’illustrent la vie et la conduite des patriarches, en dépit de la lutte incessante pour vivre. Nous connaissons également les nobles traditions d’hospitalité, caractéristiques prédominantes de la vie et des relations sociales d’autres peuples, cultures et religions.

L’hospitalité est une vertu chrétienne et une partie intégrale de la vie chrétienne. Elle appartient à la mission prophétique de l’Eglise, et l’accent placé par l’AM sur cette vertu est un don non seulement pour les marins, mais également pour l’Eglise locale. L’accueil de l’étranger représente une merveilleuse opportunité, pour nous et pour notre communauté, d’être enrichis par la présence de nos frères en humanité. Par la qualité de l’accueil qui lui est réservée, chaque visiteur doit prendre conscience qu’il/elle se trouve dans un lieu de justice, de solidarité, de fraternité et d’hospitalité. En tant que disciples du Christ, nous nous souvenons de ses enseignements et nous nous engageons à vivre en accord avec eux : “J’étais un étranger et vous m’avez accueilli” (*Mt 25, 35*).

Les Centres de marins de l’AM sont des “foyers d’accueil”, dont la vocation est de promouvoir une “véritable culture de l’accueil”¹⁵. Nos Centres ont souvent été décrits comme “une famille loin de la famille”. Nous faisons notre l’attitude envers l’étranger et la pratique de l’hospitalité selon la Règle de Saint Benoît : “Accueillir l’hôte comme le Christ lui-même”¹⁶, en nous rappelant de toujours placer au centre de notre hospitalité chrétienne la célébration de l’Eucharistie, qui a toujours été au centre de la vie chrétienne et qui rend le Christ, notre pain du ciel, présent de façon sacramentelle parmi nous.

¹⁵ CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PASTORALE DES MIGRANTS ET DES PERSONNES EN DEPLACEMENT, Instruction *Erga migrantes caritas Christi* [La charité du Christ envers les Migrants], 39: *People on the Move* XXXVI (2004), 135

¹⁶ *Regula Sancti Benedicti*, Biblioteca Benedictina Intratext, Ch. 53

Familles d'accueil

Comme expression concrète de l'hospitalité, de nombreux ports ont développé ce que l'on appelle parfois "l'accueil en famille". Ce programme concerne des familles disposées, à l'occasion, à accueillir chez elles les équipages de passage. Cela peut revêtir la forme d'un repas avec la famille, d'une promenade en voiture avec la famille, d'une invitation à une sortie en famille ou avec la paroisse, etc. Les marins apprécient beaucoup les occasions de contacts sociaux et de rencontres avec des compatriotes ou des personnes de leur culture ou de leur religion. En ce qui concerne les Philippins, qui représentent une large proportion de la main d'œuvre maritime, cela n'est pas très difficile à organiser, étant donné qu'il existe d'importantes communautés philippines dans un grand nombre de métropoles ou ports dans le monde.

La famille du marin

La vie de marin conduit à la séparation au sein des familles de marins pendant de longues périodes. Cela peut entraîner des conséquences désastreuses pour les personnes séparées de leurs êtres chers. Dans le passé les problèmes étaient différents, car les marins étaient traditionnellement issus des "zones de recrutement", où la communauté tout entière soutenait les épouses dont les maris partaient très souvent en mer.

Au niveau familial, il est important d'encourager les diverses Associations d'épouses et de familles de marin, qui ont pour objectifs de répondre à leurs nécessités spirituelles, sociales et matérielles. Non seulement elles apportent un soutien mutuel, mais elles sont, dans le contexte de l'Eglise locale, le cadre naturel dans lequel une pastorale spécialisée peut être exercée à l'égard des gens de mer.

Les longues périodes d'absence loin du domicile peuvent exercer une forte pression sur les couples de familles de marins ; lorsque cela s'avère nécessaire, un conseiller matrimonial devrait être disponible. Les catastrophes, les désastres et les décès (ou les disparitions en mer) ont des conséquences psychologiques traumatisantes sur les personnes, les familles et les communautés impliquées. Les personnes concernées peuvent être gravement traumatisées et ont besoin d'un soutien spécialisé. L'AM, au niveau local et national, sera souvent appelé à répondre à une telle situation, et cela suppose que ses membres aient reçu une formation adéquate.

Les marins et les pêcheurs locaux qui vivent avec leurs familles ne doivent pas non plus être oubliés. Ils peuvent être en vacances, mais peuvent également être au chômage, en congé maladie, en cours de recyclage ou à la recherche d'un nouveau contrat. La conscientisation et le soutien, en particulier à l'égard des plus pauvres, constituent un domaine d'activité important pour une aumônerie.

Elèves d'Instituts nautiques

La plupart des pays maritimes possèdent un certain nombre d'écoles/instituts maritimes où les marins reçoivent non seulement une formation initiale en navigation, mais où ils retournent régulièrement pour des cours de recyclage et de mise à jour

technique. Certains de ces Instituts s'adressent exclusivement à l'industrie de la pêche. La majorité, tout au moins dans les pays en voie de développement, s'adresse à la marine marchande. De par sa nature, la vie à bord est stressante et le marin est exposé à de nombreux risques et tentations, qui sont aggravés par la solitude et l'ennui, les mauvaises influences et le détachement de ses racines familiales et culturelles. S'il n'est pas équipé pour faire face à ces risques, il pourrait tomber dans l'alcool, la drogue, la prostitution, le jeu de hasard, etc. Il est généralement reconnu qu'une "formation du caractère" particulière est exigée pour la vie maritime.

L'Eglise locale dans les pays d'origine des marins a donc l'obligation particulière de prendre des mesures concrètes afin que les candidats à la profession maritime reçoivent également une préparation religieuse et morale. L'aumônier de l'AM devra considérer l'offre de cette formation aux élèves du secteur maritime comme une occasion de les préparer à une vie morale et chrétienne à bord.

Ces séminaires devraient inclure des thèmes relatifs à la conduite chrétienne responsable à bord, dans les ports, pendant les périodes de repos, dans les rapports familiaux, les questions financières, ainsi qu'une mise en garde contre l'alcool, les drogues, et les maladies sexuellement transmissibles. Dans certains pays, ces séminaires constituent une pratique régulière avant le départ des marins. Ils sont organisés en collaboration avec des « manning agencies » (entreprise de main-d'œuvre maritime) réputées.

Les candidats les plus prometteurs devraient être encouragés et formés en tant que responsables chrétiens à bord. Il faut leur apporter une formation plus approfondie, comprenant : une catéchèse de base, des connaissances bibliques, des capacités de direction liturgique et religieuse, une connaissance de base des dynamiques de groupe et d'assistance psychologique. Les personnes faisant preuve d'une piété particulière pour l'Eucharistie, après avoir consulté le prêtre de leur paroisse et reçu une formation plus approfondie, pourraient être nommés Ministres extraordinaires de l'Eucharistie à bord.

Avec le soutien et la participation concrète des membres de la famille du marin, il est possible d'anticiper et de se préparer aux défis que représente la vie chrétienne en mer et d'affronter les risques d'une profession dangereuse et des longues absences du foyer. De plus, il faut encourager le marin à faire en sorte que ses sacrifices/efforts ne soient pas en vain et lui enseigner à gérer son salaire et ses finances de façon adéquate.

CHAPITRE V

ŒUVRER ENSEMBLE DANS LE CADRE D'UN RESEAU

Le Dimanche de la Mer

De nombreux pays célèbrent le "Dimanche de la Mer", appelé également Dimanche national de la Mer, ou encore Journée de la Mer, qui constitue le point culminant du calendrier maritime, au cours duquel des Messes spéciales, des pèlerinages et des fêtes sont organisées. Cette célébration s'adresse à tous les marins et aux communautés de pêche, à tous ceux qui travaillent à bord des navires de croisière et des bateaux de plaisance, ainsi qu'à tout le personnel des ports. A cette occasion nous rendons grâces et nous célébrons, en rappelant en particulier la dette de notre société à l'égard de tous ces travailleurs de la mer et de leur famille, et de tous ceux qui sont engagés d'une façon ou d'une autre dans ce ministère.

La célébration du "Dimanche de la Mer" contribue à susciter l'intérêt et le soutien à l'égard de l'AM. Elle sert également à concentrer l'attention de l'Eglise locale et même de la communauté en général, sur la présence du marin, les conditions de la vie maritime et le besoin de prière et de soutien financier pour le ministère de l'Eglise à l'égard de ceux qui vont en mer. Cette fête est souvent célébrée le même jour par les autres Agences maritimes chrétiennes et il est recommandé de coordonner cette célébration au niveau national, dans l'espoir que, dans un avenir prochain, on puisse s'accorder sur un jour en commun au niveau international.

Rapport annuel

Des comptes-rendus réguliers sont nécessaires si nous voulons avoir une vision complète de l'AM en tant qu'Œuvre internationale, et développer ses capacités de planification afin de faire progresser sa mission. Par conséquent, une méthode uniforme de rapport régulier, au niveau régional, national et local a été élaborée (en anglais appelée *SWOT analysis* = Strengths – Weaknesses – Opportunities – Threats) [Forces – Faiblesses – Opportunités – Défis], qui a l'avantage d'être flexible et facilement adaptable à chaque situation particulière. Pour faciliter la procédure, le formulaire du rapport peut être rempli électroniquement.

Chaque responsable dans l'AM doit fournir au Directeur national de chaque pays à la fin de l'année un rapport sur son travail pastoral. Le rapport sert à son tour pour rédiger un Rapport national, qui est présenté, à travers le Directeur national, à l'Evêque promoteur, au Coordinateur régional, à la Conférence épiscopale et au CPPMPD à Rome. Cela exige sans aucun doute une certaine discipline de la part des personnes concernées ; mais tout effort ou expérience qui en vaut la peine mérite d'être rapporté, et l'on apprend beaucoup de ce qui se passe dans chaque port, pour le bénéfice de l'AM partout dans le monde.

Etant donné la mobilité de la vie maritime qui conduit le marin à l'autre bout du monde en quelques semaines, le ministère pastoral de l'AM, tout en respectant les

spécificités de chaque région, doit en même temps être cohérent et adopter une approche uniforme partout. Des rapports bien rédigés, la réponse aux enquêtes et aux questions, ainsi que le partage d'informations, contribuent à respecter cette dimension internationale de notre "Œuvre".

Conférences et Congrès

Etant donné la spécificité du ministère maritime, les aumôniers, les agents pastoraux et les visiteurs de navire peuvent parfois être isolés les uns des autres ; les Congrès et les Conférences représentent alors pour eux une occasion unique, et parfois rare, de discuter ensemble de leur engagement pastoral.

Au niveau national, l'une des principales fonctions du Directeur national est de "convoquer, avec le consentement de l'Evêque promoteur... des congrès et exercices spirituels pour les aumôniers de tout le pays... et les autres fidèles qui coopèrent à l'œuvre de l'Apostolat maritime" (SM, XI, 6). Il est de coutume pour les groupes nationaux de l'AM de se rencontrer chaque année pour des études, des échanges d'expériences et un soutien mutuel. Ces rencontres devraient également s'étendre, dans la mesure du possible, aux membres à terre de l'AM et aux marins en activité. Bien que le clergé local ou de la paroisse portuaire puisse parfois se considérer uniquement comme un aumônier à temps partiel ou, au mieux, comme un aumônier honoraire, il doit toutefois être encouragé à faire son possible pour y participer également.

Un Congrès mondial de l'AM se tient tous les cinq ans. Ce Congrès est une occasion de tenir un forum en vue de l'échange d'expériences à travers les continents, d'étudier l'engagement et les priorités présents et futurs de l'AM en tant qu'Œuvre ecclésiale dans un monde maritime en constante évolution, et d'adopter une vision pastorale commune. En tant qu'Eglise, nous avons "le devoir de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Evangile. ... [nous devons] répondre... aux questions éternelles des hommes sur le sens de la vie présente et future... Il importe donc de connaître ce monde dans lequel nous vivons, ses attentes, ses aspirations, son caractère souvent dramatique" (GS, 4).

Dans chacune des neuf régions de l'AM (Amérique du Nord et Caraïbes, Amérique centrale et du Sud, Afrique-Océan atlantique, Afrique-Océan indien, Europe, Etats du Golfe, Asie du Sud, Asie de l'Est et du Sud Est, Australie-Océanie), le Congrès mondial est normalement précédé par une rencontre préparatoire et suivie par une autre, afin d'aider les régions à étudier et à appliquer les conclusions et les recommandations du Congrès. Les Conférences régionales sont préparées et organisées par les Coordonnateurs régionaux sous l'autorité du CPPMPD. Tous les Coordonnateurs régionaux de l'AM se rencontrent normalement une fois par an à Rome pour revoir, contrôler et préparer les activités pastorales et les engagements présents et futurs.

Ces Conférences et ces Congrès sont des occasions fraternelles et conviviales et les participants bénéficient beaucoup de l'expérience des autres. Malgré le coût inévitable que cela représente, les frais peuvent être partagés de façon solidaire ; c'est pourquoi les

aumôniers et les membres laïcs, ainsi que les marins, sont exhortés à faire les sacrifices nécessaires pour participer à ces rencontres.

Annuaires

L'AM-International (CPPMPD) tient depuis nombreuses années un annuaire mondial des Centres *Stella Maris* et des aumôneries. Cet annuaire contient les informations relatives aux Bureaux nationaux et aux Evêques promoteurs, ainsi qu'une liste détaillée de noms, numéros de téléphones et de fax et d'adresses e-mail des aumôniers et des équipes pastorales de l'AM dans le monde.

Les changements, les nouvelles adresses et les contacts sont régulièrement publiés dans chaque numéro du "Bulletin Apostolatus Maris". Tout le personnel de l'AM doit régulièrement contrôler les informations sur leurs propres activités et informer de toute omission ou erreur. Les Directeurs nationaux/Coordonnateurs régionaux sont priés d'informer au plus tôt le CPPMPD de tout changement/transfert, car la possibilité pour le marin de bénéficier de la pastorale dépend de l'exactitude de ces informations. La crédibilité de notre ministère dépend aussi de la justesse de ces informations.

Cet annuaire est complété par celui de l'ICMA, qui fournit une liste et des informations détaillées relatives aux services pastoraux offerts dans tous les Centres et aumôneries chrétiens, avec qui nous avons établi une tradition de coopération et d'assistance mutuelle.

Communication

La communication est un ingrédient extrêmement nécessaire pour la poursuite fructueuse de tout effort commun. Dans une pastorale aussi étendue et variée que l'AM, la 'communication' à tous les niveaux est nécessaire. La volonté de partager ses idées et ses expériences peut être un enrichissement pour toute la famille de l'AM.

La communication revêt plusieurs formes, que ce soit au sein de la famille de l'AM elle-même ou au-delà de l'AM à travers la promotion ou l'information pour l'ensemble de l'Eglise et l'opinion publique en général. Il est important de développer de bonnes relations régulières avec les médias. Il faut encourager tous ceux qui publient les communiqués, les rapports, les bulletins d'informations, les brochures ou les sites Internet présentant les activités de l'AM. En dépit des coûts qu'elles comportent, ces publications devraient être amplement diffusées et promues par les membres ordinaires de l'AM, dans le respect de la compétence de chacun pour éviter les répétitions inutiles.

Le CPPMPD publie le "Bulletin Apostolatus Maris", un trimestriel, produit par l'AM-International, qui a pour but de présenter les événements de l'AM dans le monde. Son utilité et son intérêt dépendent de l'apport régulier d'informations provenant de toutes les régions de l'AM. Les articles, les reportages et les informations publiés par le Bulletin peuvent être librement reproduits et utilisés pour les besoins locaux, en indiquant la source.

Le site Internet et Extranet de l'AM-International

Il a été conçu pour renforcer le réseau de l'AM en rassemblant les informations sur l'activité pastorale dans le monde. Il est le site de l'AM International, qui en est l'éditeur.

Le site Internet www.stellamaris.net comprend des comptes-rendus, des récits, des expériences pastorales et des photos relatives au travail de l'AM dans le monde. A travers le site, le personnel de l'AM peut apprendre à se connaître. Le site Internet nous permet également de présenter notre travail aux marins, à l'Eglise en général, aux Organisations qui collaborent avec nous et à d'autres personnes intéressées. Toute contribution est la bienvenue. Le site Internet comprend l'annuaire de l'AM-International. Tout le personnel de l'AM est prié de s'assurer que leurs coordonnées sont correctes et à jour.

L'extranet www.stellamaris.net/extranet est le domaine interne du site Internet, accessible uniquement au personnel de l'AM. Pour y accéder, un nom d'utilisateur et un mot de passe sont nécessaires. L'extranet contient les services suivants :

- échange de documents;
- calendrier des événements avec possibilité de réservation ;
- formulaire interactif pour mettre à jour les coordonnées dans l'annuaire international ;
- formulaire interactif pour télécharger les analyses SWOT ;
- forum de discussion.

Financement

On pose souvent la question: qui finance l'apostolat maritime? Dans les ports de moindre importance, les dépenses modestes sont généralement prises en charge par le budget général de la paroisse ou par des volontaires. Dans les ports plus importants, toutefois, en particulier en ce qui concerne les dépenses d'investissement pour les locaux ou les véhicules, des dispositions spéciales doivent être prises.

Par conséquent, la collecte de fonds représente une partie importante du travail et de la responsabilité des Comités locaux et nationaux de l'AM et, dans ce domaine, un "Conseil d'Administration" responsable et compétent est crucial. Une collecte efficace exige une compétence et s'appuie sur la bonne gestion et la transparence ; elle exige de bonnes capacités de communication et une connaissance des personnes susceptibles d'apporter leur aide. Les comptes financiers doivent être toujours bien tenus et régulièrement contrôlés. L'équipe de l'aumônerie et les donateurs doivent être régulièrement informés de la façon dont l'argent a été dépensé et il faut toujours faire preuve à leur égard de la reconnaissance et de la gratitude qu'ils méritent.

Il est également important d'"établir et maintenir des relations régulières avec les associations et les institutions d'assistance catholiques ou non catholiques, ainsi qu'avec les Organisations non gouvernementales (ONG)" (SM, XI, 8) qui poursuivent des objectifs semblables à ceux de l'AM. Le Fonds des Marins de la Fédération Internationale des Ouvriers des Transports (ITF-ST), dispose de fonds constitués dans une large mesure par les cotisations sociales des marins. L'ITF est présent dans les ports les plus importants et les demandes de financement doivent être autorisées par la filiale locale de l'ITF et

approuvées par le Directeur national de l'AM. De nos jours, l'allocation de subventions pour les "régions prioritaires", où les ressources locales sont très limitées, passe souvent par les programmes de développement du bien-être des marins, financés par ICSW et ITF-ST qui se sont avérés « une source d'Espérance et un bienfait pour les différentes régions, en améliorant sensiblement la qualité des services offerts aux marins » (XXIIème Congrès Mondial de l'A.M., Document Final, Conclusions, Conditions de vie de la communauté maritime). Dans un certain nombre de pays, il existe des Comités portuaires de bien-être qui disposent de fonds pour l'assistance sociale des communautés de marins.

Au cours des récents Congrès mondiaux de l'AM, de nombreux appels ont été lancés en vue d'une plus grande solidarité internationale en ce qui concerne le partage des ressources et des connaissances entre les AM dans le monde, car il existe certaines régions du monde qui ont un besoin urgent d'infrastructures, mais où les ressources sont pratiquement inexistantes. Un certain nombre de bourses sont généralement disponibles pour suivre des cours de formation et des Conférences. Le jumelage des Centres est également une solution qui vaut la peine d'être considérée. "Tous les croyants ensemble mettaient tout en commun ; et partageaient...entre tous selon les besoins de chacun" (Ac 2, 44-45).

L'expérience montre qu'un Centre bien géré avec une bonne proportion de volontaires peut être financièrement viable. Les relations harmonieuses et les projets en commun, ou encore la coopération avec d'autres dénominations engagées dans le ministère maritime, peuvent être d'un grand secours pour assurer la viabilité d'un Centre de marin non seulement pour « partager concrètement les ressources limitées à notre disposition, mais surtout pour donner un témoignage de l'unité voulue par le Christ pour ses disciples, même si encore incomplète » (XXIIème Congrès Mondial de l'A.M., Document Final, Recommandations, Relations œcuméniques).

Correspondance et registres

Il est essentiel que la correspondance, la documentation et les registres de l'AM dans tous les ports soient correctement classés et conservés. Les aumôniers, les prêtres dans les paroisses portuaires ou les agents pastoraux de l'AM responsables devraient officiellement transmettre ces registres aux prêtres paroissiaux, aux aumôniers ou aux agents pastoraux venant d'être nommés. De même, les copies authentiques et les informations à inscrire aux registres de la paroisse doivent être expédiées avec soin. Cela contribue à garantir la promotion d'un apostolat maritime continu et stable au niveau du port et de la paroisse.

CHAPITRE VI

ŒCUMENISME ET DIALOGUE INTERRELIGIEUX

La collaboration œcuménique dans le ministère maritime

Le ministère pastoral envers les Gens de Mer dans le monde d'aujourd'hui s'accomplit toujours plus dans un contexte œcuménique. Cela reflète la plus grande ouverture entre les Eglises et les Communautés ecclésiales dans le monde, qui est sans aucun doute l'un des fruits du Concile œcuménique Vatican II. L'urgence de l'œcuménisme apparaît clairement dans son document de base, le décret sur l'œcuménisme, "Unitatis Redintegratio" (1964), qui affirme: "La division [entre les chrétiens] s'oppose ouvertement à la volonté du Christ. Elle est pour le monde un objet de scandale et elle fait obstacle à la plus sainte des causes : la prédication de l'Evangile à toute créature "¹⁷. Puis le Concile poursuit en encourageant de façon positive la collaboration entre les chrétiens: "Etant donné qu'aujourd'hui, la collaboration est tout à fait en cours dans le domaine social, tous les hommes sans exception sont appelés à cette œuvre commune, mais surtout ceux qui croient en Dieu, et, en tout premier lieu, tous les chrétiens, à cause même du nom du Christ dont ils sont ornés. La collaboration de tous les chrétiens exprime vivement l'union déjà existante entre eux, et elle met en plus lumineuse évidence le visage du Christ Serviteur. Cette collaboration, déjà établie en beaucoup de pays, doit être sans cesse accentuée, là surtout où l'évolution sociale ou technique est en cours, soit en faisant estimer à sa valeur la personne humaine, soit en travaillant à promouvoir la paix, soit en poursuivant l'application sociale de l'Evangile, ou par le développement des sciences et des arts dans une atmosphère chrétienne, ou encore par l'apport de remèdes de toute sorte contre les misères de notre temps, par exemple la faim et les calamités, l'ignorance et la pauvreté, la crise du logement et l'inégale distribution des richesses. Par cette collaboration, tous ceux qui croient au Christ peuvent facilement apprendre comment on peut mieux se connaître les uns les autres, s'estimer davantage et préparer la voie à l'unité des Chrétiens" (*ibid.*, 12).

Le Pape Benoît XVI, dans sa Lettre encyclique "Deus Caritas Est", réaffirme clairement la disponibilité de l'Eglise catholique à collaborer avec les Organisations caritatives d'autres Eglises et Communautés ecclésiales, puisque nous sommes tous animés de la même motivation fondamentale et que nous avons devant les yeux le même but: un véritable humanisme, qui reconnaît dans l'homme l'image de Dieu et qui veut l'aider à mener une vie conforme à cette dignité (cf. DCE, 30).

On peut affirmer avec certitude qu'aujourd'hui il existe peu ou même aucun domaine de collaboration œcuménique qui puisse être comparé par son ampleur et sa variété à la coopération œcuménique qui existe dans le ministère chrétien à l'égard et au nom des marins. Depuis la création de l'ICMA en 1969, dont l'AM fut l'un des membres fondateurs, nous avons vu le rassemblement au sein d'une libre Association des principales Agences

¹⁷ CONCILE ŒCUMENIQUE VATICAN II, Décret sur l'Œcuménisme *Unitatis Redintegratio*, 1: AAS LVIII (1965) 90-91

chrétiennes de bien-être des marins ; cela a été possible grâce à une collaboration active et à un respect mutuel. Depuis lors, la coopération œcuménique est la règle plutôt que l'exception dans le monde maritime.

Principes directeurs de l'œcuménisme

Les principes directeurs de l'œcuménisme se trouvent dans le correspondant décret du Concile Vatican II ; ils sont concrétisés dans le "Directoire pour l'Application des Normes et des Principes sur l'Œcuménisme"¹⁸ et développés plus en détails par la Lettre encyclique du Pape Jean-Paul II "Ut Unum Sint"¹⁹. Ces enseignements et documents ont pour but de motiver, d'éclairer et de guider les personnes qui sont engagées directement dans le domaine œcuménique de l'Eglise catholique. En outre, des Orientations pastorales interconfessionnelles pratiques se trouvent en Annexe IV de ce Manuel.

Il n'est pas possible ici de présenter la multiplicité des initiatives et des activités qui ont été permises grâce au progrès du Mouvement œcuménique, tout en respectant les orientations susmentionnées. Les réflexions suivantes, proposées lors du XII Séminaire International des Aumôniers catholiques et Agents pastoraux, (19-24 avril 2005), peuvent toutefois nous aider à mieux comprendre la nature et la pratique de l'œcuménisme dans notre apostolat: "Normalement, il existe une distinction entre le dialogue de l'amour, c'est-à-dire le dialogue de la vie et la collaboration dans le domaine social, politique et caritatif, et le dialogue de la vérité, c'est-à-dire un échange sur ce que nous avons en commun dans notre foi, les éléments en elle qui nous divisent et les différences dans notre foi. Le dialogue théologique est la tête ; le dialogue spirituel est le cœur, et la collaboration œcuménique représente les mains de l'œcuménisme. C'est pourquoi, c'est une erreur de tout ramener au problème de la communion eucharistique qui, pour l'Eglise catholique, est liée à la communion ecclésiale. Les règles sont contenues dans le Décret sur l'Œcuménisme (UR, 8), le Directoire œcuménique (nn. 122-136) et la Lettre Encyclique "Ecclesia de Eucharistia" (nn. 44-46)"²⁰.

Dans tous les cas, l'un des principes fondamentaux de l'Œcuménisme est le respect réciproque. Comme l'affirme clairement le Directoire sur l'Œcuménisme : "Les catholiques doivent faire preuve d'un respect sincère pour la discipline liturgique et sacramentelle des autres Eglises et Communautés ecclésiales, et celles-ci sont invitées à montrer le même respect pour la discipline catholique"²¹.

En conclusion, nous pouvons dire que tant que nous n'aurons pas atteint le but final du mouvement œcuménique – la pleine et visible unité de l'Eglise – les tensions, les conflits et même les incompréhensions subsisteront dans les relations entre les Eglises et les Communautés ecclésiales. Il semble opportun, pour des raisons pratiques, qu'en cas de

¹⁸ CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PROMOTION DE L'UNITE DES CHRETIENS, *Directoire pour l'Application des Principes et des Normes sur l'Œcuménisme*, Cité du Vatican 1993; également AAS LXXXV (1993), 1040 – ci-après cité comme *Directoire sur l'Œcuménisme*

¹⁹ JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Ut Unum Sint*: AAS LXXXVII (1995) 921-982

²⁰ CARD. WALTER KASPER, *Ökumenische Bewegung und Evangelisierung* [Le Mouvement œcuménique et l'évangélisation] :People on the Move, XXXVIII (2006) no. 102, 157

²¹ *Directoire sur l'Œcuménisme*, 107

malentendus, d'opinions ou d'intérêts professionnels divergents, une procédure appropriée soit mise en place, dans le but de régler la question avec bienveillance et de façon opportune dans le cadre de l'ICMA, avec l'approbation de l'Evêque local, en tenant compte de la discipline existante dans l'Eglise catholique.

Le dialogue interreligieux

Comme nous l'avons mentionné, le pluralisme religieux dans les ports et à bord des navires est une réalité et un signe des temps. Il existe de nombreuses occasions de collaboration et les relations sont généralement bonnes entre les marins de différentes religions, ce qui permet un "dialogue de vie" entre collègues et la discussion, de façon simple et essentielle, des questions plus profondes liées au sens de la vie, à Dieu et à notre destin. Le dialogue et le partage d'un engagement commun en vue d'édifier une société de justice et de paix toujours plus grandes, renforcent la compréhension et l'estime réciproques entre les personnes et les cultures.

La doctrine de l'Eglise encourage les chrétiens à s'engager dans le dialogue interreligieux: "[l'Eglise] exhorte donc ses fils pour que, avec prudence et charité, par le dialogue et par la collaboration avec ceux qui suivent d'autres religions, et tout en témoignant de la foi et de la vie chrétienne, ils reconnaissent, préservent et fassent progresser les valeurs spirituelles, morales et socio-culturelles qui se trouvent en eux"²². De plus, "nous ne pouvons invoquer Dieu, Père de tous les hommes, si nous refusons de nous conduire fraternellement envers certains des hommes créés à l'image de Dieu" (*ibid.*, 5). Plus récemment, dans un discours aux responsables musulmans, Benoît XVI a souligné le fait que "le dialogue interreligieux et interculturel est une nécessité pour bâtir ensemble le monde de paix et de fraternité ardemment souhaité par tous les hommes de bonne volonté "²³.

C'est pourquoi toutes les Organisations catholiques sont encouragées à s'engager avec prudence et charité dans le dialogue et la collaboration avec les membres d'autres religions (cf. NA, 2). Une fois de plus, à travers les paroles de Sa Sainteté Benoît XVI, "l'Eglise catholique ressent avec une conscience croissante que le dialogue interreligieux fait partie de son engagement au service de l'humanité dans le monde contemporain. Cette conviction est devenue, comme on dit, le "pain quotidien" en particulier pour ceux qui œuvrent au contact des migrants, des réfugiés et des diverses catégories de personnes en déplacement"²⁴. Pour le Saint-Père, "Le dialogue interreligieux et interculturel entre

²² CONCILE ŒCUMENIQUE VATICAN II, Déclaration sur les Relations de l'Eglise avec les Religions non-chrétiennes *Nostra Aetate*, 2; AAS LVIII (1966) 741

²³ BENOIT XVI, Discours aux Ambassadeurs de pays à majorité musulmane et aux représentants de communautés musulmanes en Italie, Castel Gandolfo, 25 septembre 2006: cf. OR édition en langue française n. 39, 26 septembre 2006

²⁴ BENOIT XVI, Discours à la XVIIe Assemblée plénière du CPPMPD, 15 mai 2006: *People on the Move XXXVIII* (2006) 101 (suppl.), 5-6

chrétiens et musulmans ne peut pas se réduire à un choix passager. C'est en effet une nécessité vitale²⁵.

Pour conclure, l'Eglise a une profonde estime pour les autres religions et la déclaration du Pape Jean-Paul II dans sa Lettre encyclique datant de 1991, *Redemptoris Missio*, sur le dialogue interreligieux, exhorte tous les fidèles (et toutes les communautés chrétiennes) à pratiquer le dialogue interreligieux "même si ce n'est pas au même niveau et sous des modalités identiques". Pour la plupart – poursuit le Pape – cela prendra la forme de ce que l'on appelle "«le dialogue de vie», à travers lequel les croyants de diverses confessions témoignent les uns pour les autres, dans l'existence quotidienne, de leurs valeurs humaines et spirituelles et s'entraident à en vivre pour édifier une société plus juste et plus fraternelle"²⁶.

Tandis que l'œcuménisme vise à l'unité visible et à la pleine communion, le dialogue interreligieux, en dissipant les incompréhensions et les préjugés, a pour vocation de parvenir à la compréhension et au respect mutuels avec les religions non-chrétiennes. Il prépare le chemin à la collaboration et à la promotion ensemble de la paix, de la liberté, de la justice sociale et des valeurs morales. Il peut également arriver que l'aumônier/agent pastoral soit appelé par les membres d'autres religions pour les aider à contacter leurs coreligionnaires ou pour faciliter leur contact avec les personnes qui peuvent répondre à leurs besoins religieux spécifiques ; dans le souci de leur bien-être spirituel et humain, nous avons le devoir de les aider dans la mesure du possible.

Dans les relations entre les chrétiens et les fidèles d'autres religions, le principe de la réciprocité est important. Il ne doit pas être conçu comme "une attitude purement revendicatrice", mais plutôt comme une relation fondée "sur le respect mutuel et sur la justice dans les traitements juridiques et religieux". La réciprocité est également "une attitude du cœur et de l'esprit qui permet de vivre ensemble et en étant partout à parité de droits et de devoirs" (EMCC, 64).

Dans ce contexte, l'importance de la formation religieuse pour les chrétiens ne peut être ignorée, car seule une solide formation et la connaissance des autres religions peut aider à surmonter les préjugés, le relativisme religieux, les méfiances et les peurs qui "freinent le dialogue et érigent des barrières, créant des violences et des incompréhensions" (*Ibid.*, 69).

²⁵ BENOIT XVI, Discours aux représentants de communautés musulmanes, Cologne, 20 août 2005: cf. OR édition en langue française n. 34, 23 août 2005

²⁶ JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Redemptoris Missio*, 57: AAS LXXXIII (1991) 305

CHAPITRE VIII

SECTEURS NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE

Pêcheurs et communautés de pêche

Les pêcheurs, leurs familles et leurs communautés ont toujours représenté une part importante de l'engagement et du ministère pastoral de l'AM. Conformément aux recommandations du XXIe Congrès mondial de l'AM qui s'est tenu à Rio, un "Comité International de l'AM pour la pêche" (voir annexe VI) a été créé pour promouvoir le bien-être et la dignité des pêcheurs, ainsi qu'une meilleure coordination de la pastorale en vue de soutenir et de renforcer les communautés et les organisations de pêcheurs.

La plupart de ce qui a été dit ou sera dit concernant la pastorale maritime, etc. peut s'appliquer aux pêcheurs à bord des navires de pêche internationaux. Il existe toutefois des questions qui méritent d'être prises en compte et traitées de façon spécifique en ce qui concerne le ministère auprès des pêcheurs, qui représente un défi, car les besoins et les conditions des pêcheurs et de leurs familles sont très différents.

En effet, la pêche est l'une des activités humaines les plus anciennes et les plus difficiles, et elle est généralement peu payée et peu gratifiante. Les formes de pêche sont presque aussi nombreuses et variées que les types de poissons pêchés. Comme tous les marins, les pêcheurs passent la plupart de leur temps en mer et ne passent que très peu de temps avec leur famille ; de plus, étant donné leur mode de vie, ils sont souvent marginalisés et privés d'un ministère pastoral ordinaire.

Comme tous les marins, les pêcheurs sont les bienvenus dans nos Centres et services. Les pêcheurs aussi ont besoin de l'amitié et de l'accueil des aumôniers et de la communauté locale, d'un endroit propre et convivial pour se détendre et communiquer avec leur famille, d'un coin tranquille pour écrire une lettre ou envoyer une carte postale, d'une pièce pour prier ou d'une chapelle pour écouter la Parole de Dieu et recevoir les Sacrements. Nous devons faire de nos Centres un lieu d'accueil où ils peuvent se reposer, se décharger de leur fardeau et reprendre des forces spirituelles pour un nouveau voyage. Il faut toutefois savoir que dans certains ports, il existe des tensions entre les pêcheurs et les marins de la marine marchande et cela pourrait parfois affecter le climat harmonieux du Centre.

Le plus souvent, les pêcheurs ont besoin d'une assistance sociale/juridique pour leurs demandes de salaires, d'allocations, etc. auprès des compagnies et agents de pêche. Cela peut être particulièrement compliqué, car de nombreux pêcheurs sur les navires de pêche internationaux, qui naviguent souvent sous des pavillons de complaisance, sont dépourvus de documents, étant donné qu'ils ont été recrutés de façon illégale. Des groupes locaux de professionnels (avocats, médecins, etc.) disposés à offrir de façon bénévole leurs services aux pêcheurs devraient être formés et ils devraient être encouragés à travailler en réseau.

La coopération et la constitution de réseaux sont d'une importance cruciale pour ce ministère, car les pêcheurs parcourent les océans à la recherche de poissons. Il est donc

nécessaire d'établir/d'étendre le réseau de contacts entre les différents membres de l'ICMA s'occupant des pêcheurs. L'échange immédiat d'information et d'assistance sera utile aux pêcheurs et à leurs familles dans le cas d'arrestations, de détention ou d'abandon dans les ports étrangers.

De nombreux pêcheurs ne parlent que leur langue maternelle. Du matériel religieux et instructif multilingue et autorisé (livrets, brochures et vidéos) devrait être préparé pour les pêcheurs, leur expliquant leurs droits, les dangers de leur profession et à qui s'adresser pour recevoir de l'aide ou une assistance. Il est également important d'offrir du matériel informatif et une assistance afin de réduire le risque pour les pêcheurs d'être exposés aux dangers de la drogue et de l'abus d'alcool, du SIDA ou d'autres risques pour la santé, dans le respect du Magistère de l'Eglise.

Les familles de pêcheurs sont profondément affectées par leur mode de vie : les enfants grandissent sans la présence du père pendant les années de formation ; l'épouse doit assumer seule toutes les responsabilités parentales ; les occasions fréquentes d'infidélité des deux côtés exercent une pression sur la vie matrimoniale et créent des tensions dans la relation conjugale, qui finit parfois par la séparation ou le divorce. Tout cela exige une attention particulière et un soutien moral et spirituel : par conséquent, une Association d'Epouses de Pêcheurs, comme l'Association des Epouses de Marins, devrait être créée lorsque cela est possible.

Sur le plan religieux, un grand nombre de ces pêcheurs ne possèdent une éducation religieuse appropriée. Sur un navire de pêche, chaque jour est un jour normal de travail, et à cause de cela, ils perdent souvent la notion du temps et ne font plus attention aux temps forts de la liturgie chrétienne, en particulier au Dimanche comme Jour du Seigneur. Pour le pêcheur, la nature (la mer, le ciel, le vent et les poissons, etc.) n'est pas quelque chose de beau ou de romantique, mais plutôt une force dont il faut tenir compte et contre laquelle il faut lutter.

Les petits pêcheurs traditionnels dans les pays en voie de développement sont en général les plus pauvres parmi les pauvres. Dans certaines régions, la profession de la pêche est considérée comme le seul travail possible pour ceux qui ne savent ni lire, ni écrire. De plus, ils n'ont aucun statut social ou professionnel, car la pêche n'est pas considérée comme une activité professionnelle réelle et rentable. Ainsi, leur terrain de pêche habituel est menacé par les grandes entreprises multinationales de pêche et les projets hôteliers. On les consulte rarement, voire jamais, sur les politiques, les réglementations ou les décisions qui affectent leurs conditions de vie et leurs moyens de subsistance : étant sans voix, ils dépendent souvent des Organismes ecclésiaux et des ONG solidaires pour faire entendre leur voix.

Aquaculture

L'aquaculture est une pratique très ancienne que l'on trouve dans de nombreuses sociétés, sous différentes formes, dans de nombreuses parties du monde. Il s'agit de la culture du "produit" naturel de l'eau (tel que les poissons ou les crustacés, les algues et autres organismes aquatiques). Le développement actuel de l'aquaculture a commencé

dans les années 60, lorsque la demande de poisson a commencé à augmenter et que le nombre de poissons pêchés a atteint son sommet. Aujourd’hui, l’aquaculture est une industrie importante et internationale, qui comporte des bonnes et des mauvaises pratiques. Les signes de l’impact négatif des “mauvaises pratiques” sur l’environnement, en particulier sur les réserves naturelles, en a fait le sujet de controverses dans de nombreux pays. Les travailleurs dans ce secteur, qui dans les économies émergentes, sont souvent des travailleurs immigrés, doivent faire face à de nombreux problèmes liés à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

Lorsque cela est possible, l’AM devrait contribuer à éveiller la conscience des paroisses locales sur ces problèmes et aider à apporter le soutien pastoral nécessaire aux travailleurs. A travers des campagnes d’informations, les pays engagés dans l’aquaculture devraient être encouragées à agir de façon responsable, conformément aux meilleures pratiques de cette industrie, et en tenant compte de la dignité et de la santé des travailleurs.

Les travailleurs dans les ports

L’environnement des ports se transforme, de nouveaux terminaux sont construits loin des centres-ville et avec les nouvelles normes en matière de sécurité, l’accès aux installations portuaires a été fortement restreint. La “révolution des containers” et l’introduction de nouvelles méthodes de travail qui en a découlé, exigeant de nouvelles compétences, ont considérablement réduit le volume de la main d’œuvre dans les ports ; il n’est pas rare de trouver un grand terminal à containers opéré par vingt personnes maximum par équipe. Les ports étaient traditionnellement une industrie employant une forte main d’œuvre, mais la tendance actuelle est à l’utilisation croissante de nouvelles technologies et de l’automatisation. Les types d’emploi/métier ont également évolué ; par exemple, aujourd’hui, les dockers sont des travailleurs spécialisés devant avoir des connaissances dans le domaine de la mécanique et de l’informatique. Dans un contexte de libéralisation et de déréglementation, les ports se font concurrence pour attirer davantage de trafic et de profits. De nombreux employés dans les ports sont des travailleurs occasionnels et ne bénéficient d’aucune assistance sociale ni de protection. Alors que les ports et les quais étaient autrefois le cœur et le centre de la “ville portuaire”, aujourd’hui, on peut dire qu’ils ont été relégués aux marges de la ville. Pour les travailleurs du port, cela est aggravé par le fait qu’ils travaillent à toutes les heures du jour et de la nuit et qu’ils sont souvent en service lorsque les autres travailleurs sont chez eux.

Il fait partie du travail de l’AM d’apporter un soutien à tout le personnel des ports, qu’ils travaillent dans la sécurité, l’administration, la direction, la distribution, le transport, la logistique ou la manutention. Un Centre *Stella Maris* doit obligatoirement être ouvert à tous les travailleurs des ports, il devrait être le “cœur du port”. Bien sûr, les travailleurs du port n’ont pas besoin de l’AM de la même façon que les marins, et le Centre de marins ne peut se substituer à leur paroisse, mais il peut être un point de référence et un centre de ressource pour tous. De nombreux travailleurs dans les ports sont d’anciens marins et sont prêts à apporter leur aide et à devenir bénévoles. Rappelons-nous de plus que ce sont les premiers à rencontrer les marins qui débarquent. L’aumônier et son équipe devraient se

mettre à leur entière disposition à tout moment, mais en particulier dans les moments de crise, de catastrophe ou d'accidents. Les jours de fête religieuse et les célébrations de fin d'année représentent de bonnes occasions pour s'inviter et apprendre à se connaître, de même que l'inauguration de nouveaux locaux, la bénédiction de navires ou de nouveaux équipements. En étant bien intégrés dans le tissu social et professionnel du port, l'AM encouragera le "visage humain et spirituel du port", sera accepté par tous et pourra compter en retour sur la coopération du plus grand nombre. L'un des bénéfices que peut apporter l'AM aux travailleurs dans les ports est de contribuer à l'édification et à la promotion d'un sens de communauté, qui quelquefois manque.

Navires de croisière

Comme nous l'avons mentionné auparavant, l'industrie de la croisière connaît un rapide développement et présente un immense défi à notre apostolat. Ce secteur croît régulièrement et emploie plus de 150.000 personnes, dont 120.000 en permanence en mer. On estime que chaque année, plus de 12 millions de passagers voyagent sur des navires de croisière. Aujourd'hui, nous assistons également à l'introduction de navires de croisière pouvant transporter plus de 3.500 passagers et 1.500 membres d'équipage, dont une grande partie sont des femmes.

Les équipages et le personnel des navires de croisière ont les mêmes besoins que les marins d'un cargo, d'un porte containers ou d'un pétrolier, mais les conditions du ministère à leur égard sont différentes. C'est pourquoi un aumônier à bord d'un navire de croisière, qui est la solution la plus adaptée pour cette pastorale spécifique, ne peut embarquer sans avoir reçu une préparation et une formation particulières. Il est extrêmement important qu'ils connaissent l'environnement dans lequel il est appelé à exercer ses responsabilités pastorales. Ses efforts pastoraux doivent donc tenir compte des spécificités de l'industrie.

Un navire de croisière est composé de trois "communautés" distinctes qui sont : l'équipage, le personnel d'accueil et les passagers. Un aumônier est donc envoyé à l'équipage, au personnel d'accueil et aux passagers et il est engagé à servir de la même façon les trois groupes, en étant conscient que chaque catégorie a des besoins et des attentes différentes.

La plupart du personnel employé dans les restaurants, les bars, les cabines et les zones de chargement proviennent de pays plus pauvres. Les femmes exercent principalement des fonctions dans les services non techniques, tels que l'hôtellerie et la restauration. Les équipages sont mixtes: ils proviennent de diverses origines ethniques et de différents milieux sociaux, religieux et culturels. Cela peut ajouter une pression considérable sur la "vie communautaire" normale. Les employés travaillent fréquemment 10-13 heures par jour, sept jours par semaine. Sur certains navires, le salaire de base est bas, et ils dépendent beaucoup des pourboires.

La fatigue est un problème récurrent pour tous. Les employés ont des contrats qui peuvent aller jusqu'à 12 mois. La plupart travaillent 10 mois, suivis de deux mois de

vacances. Ici aussi, cela signifie de longues séparations de la famille et des amis, ce qui peut avoir des conséquences graves sur la famille et la vie sociale.

La majorité des équipages est composé de jeunes, en particulier des jeunes femmes, et le harcèlement sexuel est un problème fréquent. De nombreux cas ne sont pas dénoncés, car les victimes ont peur de risquer leur place.

La croissance de l'industrie est renforcée par son caractère international, et l'AM reconnaît la nécessité d'informer son propre réseau international d'aumôniers portuaires et de visiteurs de navires de ces nouveaux défis et de s'assurer qu'ils sont préparés pour répondre aux besoins des marins et des passagers dans ce secteur en constante expansion. Les aumôniers à bord des navires peuvent être présents soit à plein-temps, soit à mi-temps, ou encore à l'occasion des principales fêtes. Certains AM nationaux ont commencé à tenir une base de donnée de prêtres aptes, les recommandant aux compagnies de croisières qui demandent des "aumôniers saisonniers".

Le ministère à bord variera en fonction du type de présence. Il est certain qu'un aumônier à plein-temps travaillera de façon plus efficace et à long terme qu'un aumônier à mi-temps ou saisonnier. Toutefois, le ministère de tous les aumôniers à l'égard des marins possède des caractéristiques communes: la proclamation de la Parole de Dieu, la célébration des Sacrements, en particulier l'Eucharistie et la Réconciliation, le renouvellement des serments du Mariage (pour les passagers), la préparation au Mariage (pour l'équipage), l'assistance pastorale, le soutien à la formations des responsables laïcs à bord. Un autre aspect important de leur mission est le service de présence auprès des passagers et de l'équipage, en étant disponible pour les personnes, en particulier dans les salles de loisirs et les zones communes.

D'autre part, le concept d'équipe d'aumôniers prêtant leur service sur un navire spécifique, dans laquelle chaque aumônier sert pour une période déterminée, se développe de plus en plus, car cette nouvelle approche d'aumônerie en équipe permet aux membres de l'équipage et aux aumôniers de mieux se connaître au fil du temps, ainsi qu'une meilleure pastorale dans la continuité. Il est important d'instaurer des contacts et un soutien réciproque entre les aumôniers allant en mer et les équipes d'aumôneries/paroisses portuaires basées à terre.

Les équipages des yachts

Une catégorie croissante de professionnels de la mer et de navigants, qui font également partie du monde maritime, est représentée par les marins, les ingénieurs et autres employés qui travaillent sur les bateaux à voiles ou à moteur, les yachts, les bateaux de plaisance ou les bateaux de course. Cette industrie est en rapide expansion et le nombre de skippers et d'équipages professionnels qui travaillent sur ces bateaux augmente de plus en plus. Le personnel à bord est employé sur le pont, dans la salle des machines ou dans la restauration. Il s'agit très souvent d'un travail saisonnier et mal payé ; on trouve souvent dans les ports des équipages au chômage ayant peu ou pas de ressources, à la recherche d'un travail.

Une autre caractéristique de ce secteur est la popularité et le nombre croissant de compétitions de voile internationales. Des centaines, voire des milliers de personnes pour

les courses nautiques internationales les plus importantes, participent à ces événements ; il s'agit des skippers et des membres d'équipage, de leurs familles, des groupes de soutien et de logistique, et des journalistes accrédités. Les compétitions les plus célèbres sont la Louis Vuitton Cup et l'America's Cup, les traversées transatlantiques et les courses autour du monde, mais de nombreuses autres compétitions sont organisées toute l'année au niveau local, national et international. De nombreux membres du personnel salarié restent de 3 à 4 mois à l'étranger et donc loin de chez eux.

Un nombre croissant de marins et de ports de plaisance sont construits dans le monde ; ils accueillent toute l'année la communauté des bateaux de plaisance et des voiliers. Parfois une zone spéciale du port commercial leur est réservée ou bien ils partagent le même port avec les bateaux de pêche. Les équipages débarqués à terre au terme du voyage, comme tout marin se trouvant dans un port étranger, peuvent aussi avoir besoin d'un logement, de soins médicaux, de transport, ou d'un nouvel embarquement.

Le nombre de marins professionnels sur les yachts et dans les régates est aussi très significatif et mérite également notre attention pastorale. Toutefois, ils connaissent peu les Centres de marins et *Stella Maris*. Mais toute initiative concrète (Saintes Messes en diverses langues, célébrations œcuméniques, brochures informatives, etc.) en vue de répondre à leurs besoins matériels, spirituels et religieux est généralement bien accueillie et appréciée.

Les paroisses locales et les équipes d'AM, dans les lieux où se déroulent ces compétitions et activités, devraient être attentifs à ce secteur et ne doivent pas hésiter, après s'être présentées et avoir établi les contacts préalables nécessaires, à offrir leur présence et leurs services et prendre des initiatives pastorales adaptées. La bénédiction des bateaux est dans tous les cas un rite populaire et apprécié et constitue une bonne "introduction" à ce ministère.

Lacs et rivières

Dans les pays les moins développés, une large population vit au bord des lacs et sur les rives des fleuves, gagnant péniblement sa vie de la pêche. Pour certains, il s'agit d'un mode de vie qui a été transmis de génération en génération, tandis que d'autres y ont été contraints par la guerre, la pauvreté, ou simplement parce qu'ils ne pouvaient pas trouver d'autre moyen de subsistance.

Dans de nombreux pays également, sur les fleuves qui constituent les principaux réseaux de communication, circule toute l'année un trafic considérable de bateaux/pirogues/péniches, transportant des passagers et des marchandises. Un grand nombre de personnes, en particulier celles qui travaillent sur ces bateaux, sont déracinées pendant de longues périodes et ont besoin d'un soutien pastoral. Elles sont également constamment exposées à l'influence des sectes religieuses ou pourraient devenir la cible de criminels.

Ces populations, qu'elles soient là par choix ou par nécessité, demeurent aux marges de la société et les quelques contacts qu'elles ont avec le monde extérieur sont souvent entachés de méfiance, d'exploitation ou de discrimination. Elles disposent de peu de structures sociales, de soins médicaux et de sécurité sociale et pratiquement pas de

possibilité de scolarisation pour leurs enfants. Elles sont théoriquement sous la responsabilité de la paroisse, mais un grand nombre d'entre elles sont difficilement accessibles, et ne peuvent donc pas recevoir l'attention spirituelle normale assurée par les paroisses.

C'est pourquoi, dans ces régions, mais également dans les pays développés où ce moyen de transport et ce mode de vie sont mieux organisés et structurés, l'AM est encouragé à mettre en œuvre ou à soutenir, en collaboration avec les paroisses, toute initiative pastorale en faveur de ces communautés, en cherchant à les atteindre ou en établissant les structures pastorales dans les ports fluviaux ou dans les grands centres de trafic fluvial (cf. SM, VII, 1).

Protection de l'environnement

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas ne pas mentionner ce problème, car l'Apostolat de la Mer est très soucieux de la protection de l'environnement maritime, et soutient tous les efforts visant à protéger et à préserver l'environnement marin avant qu'il ne soit trop tard et que des dommages irréversibles ne soient commis. Les gens de mer souffrent lorsque les océans, les plages, et les côtes sont pollués, et ce sont les pauvres qui portent le plus grand poids de cette souffrance. L'AM reconnaît que vivre dans un environnement sûr et propre est fondamental pour la dignité de la personne, conformément aux paroles du Pape Benoît XVI selon lesquelles *"la dégradation de l'environnement rend insoutenable en particulier la vie des pauvres de la terre"* (Angelus du 27 août 2006). Pour l'Eglise, la protection de toute la création divine est également un devoir moral et le respect de l'environnement presuppose la conviction selon laquelle nous sommes tous les gardiens de la création de Dieu et exige un engagement personnel, communautaire et international.

Dans son Document final, le XXIIe Congrès mondial de l'AM a souligné le rôle prophétique des Evêques promoteurs de l'AM en vue de proclamer la préoccupation pour l'environnement maritime tout entier (cf. Document final, Conclusions, Développement de l'AM). Par conséquent, l'AM soutient l'utilisation d'Accords internationaux visant à protéger l'écosystème, l'environnement, ainsi que la vie et les moyens de subsistance des marins. Face à la préoccupation qu'une application excessivement rigoureuse des lois en matière d'environnement puisse conduire à un traitement injuste des marins et des pêcheurs, le Document final du Congrès recommande que *"des conflits peuvent apparaître entre les préoccupations écologiques et les besoins des pêcheurs ; ceux-ci doivent être résolus de façon raisonnable. L'AM-International (Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement) doit y contribuer en proposant des politiques équilibrées de pêche durable tenant compte à la fois des facteurs environnementaux et humains"* (ibid., Recommandations, Pêcheurs).

CHAPITRE VIII

STELLA MARIS

Saints Patrons - Prières - Logo

“*Stella Maris* (“Etoile de la Mer”) est depuis longtemps l’appellation privilégiée par laquelle les Gens de Mer s’adressent à Celle à qui ils ont toujours confié leur protection: la Vierge Marie. Jésus-Christ, son Fils, accompagnait ses disciples lors de leurs voyages en barque, il les aidait dans leurs efforts et calmait les tempêtes. Ainsi, l’Eglise accompagne elle aussi les Gens de Mer, en tenant compte des besoins pastoraux spécifiques de ceux qui, pour des raisons diverses, vivent et travaillent dans le secteur maritime” (*SM*, Introduction).

Notre-Dame, sous le titre “Marie Etoile de la Mer” est reconnue comme la protectrice universelle et principale de l’AM. et *Stella Maris* est le nom sous lequel de nombreux marins connaissent l’Apostolat de la Mer. Tout comme les marins dépendent traditionnellement des étoiles pour naviguer, de la même manière ils se placent sous la protection et la direction de Notre-Dame afin de ne pas perdre leur route. C’est pourquoi les Clubs et Centres de marins de l’AM dans le monde sont appelés *Stella Maris*, en l’honneur de notre protectrice. Ce sont des phares et des lieux de refuge, toujours prêts à accueillir, à protéger et à guider les marins, les pêcheurs, le personnel des navires de croisière et les voyageurs fatigués.

Les textes de la Messe votive de la Bienheureuse Vierge Marie *Stella Maris* et ceux de la Liturgie du Jour se référant à cette célébration, ont été approuvés par la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements (voir Annexe II). La Messe votive de Notre-Dame Etoile de la Mer peut être célébrée le samedi, ou tout autre jour autre que le dimanche ou une solennité, et de façon plus appropriée, le jour de la fête *Stella Maris* lui-même.

Hormis le fait que Notre-Dame est invoquée sous de nombreux titres par les communautés de pêche traditionnelle, de nombreux autres Saints Patrons sont fréquemment invoqués, tels que saint Pierre et saint André, pêcheurs eux-mêmes. Et également saint Nicolas, saint Erasme (Elme) et saint Brendan le Navigateur, saint François de Paule, saint François Xavier, saint Vincent de Paul, saint Pierre Clavier, pour n’en citer que quelques-uns.

La formule suivante de “Prière quotidienne” pour l’AM est utilisée, du moins pour les pays anglophones, depuis de nombreuses années:

Sacré Coeur de Jésus, ayez pitié de tous les marins.

Notre Père...

Je vous salue Marie...

Gloire au Père...

Marie, Etoile de la Mer, priez pour nous.

Saint Pierre, priez pour nous.

Saint André, priez pour nous.

(on peut ajouter l'invocation des patrons locaux)

Nous pouvons également rappeler la magnifique exhortation de saint Bernard de Clairvaux, qui compare Marie à l'Etoile que les marins suivent pour ne pas perdre leur cap: "Qui que vous soyez, si vous comprenez que votre vie, plutôt qu'un voyage en terre ferme, est une navigation, parmi les tempêtes et les tornades, sur les flots mouvants du temps, ne quittez pas des yeux la lumière de cette étoile, afin d'éviter le naufrage!.... Regardez l'étoile, invoquez Marie... En la suivant, vous ne vous égarerez pas;... Si elle vous protège, vous n'aurez rien à craindre; sous sa conduite, vous ignorerez la fatigue; grâce à sa faveur, vous atteindrez le but"²⁷.

De nombreux livres de prière pour les marins existent publiés dans de nombreuses langues par des A.M. locaux (le pays d'origine doit être clairement indiqué). Les marins apprécient beaucoup les textes des Saintes Ecritures, des extraits et des prières pour les diverses circonstances de la vie et des livres de piété dans leur langue. Les livres de prière, les images et autre matériel de dévotion qui se sont révélés populaires et utiles dans une région peuvent être recommandés par l'A.M. International et partagés avec les autres, en indiquant toujours le pays d'origine. L'idéal serait que chaque marin catholique ait avec lui un livre de prière et une Bible.

L'aumônier du port est souvent appelé à bénir les bateaux et les navires de pêche à l'occasion de leur inauguration. La bénédiction de la flotte de pêche locale et des lieux de pêche est également un événement populaire. Les rituels d'un grand nombre de ces célébrations se trouvent dans le Livre des Bénédictions.

Le logo ou l'emblème officiel de l'AM est protégé par un droit d'auteur. Il ne peut donc pas être modifié, ni associé à un autre emblème. C'est le Père F. Anson, l'un des fondateurs de l'AM, qui l'a créé. Le logo représente les trois phares qui guident et accueillent les marins en lieu sûr, à présent et pour l'éternité. Les rayons de lumière se diffusent sur la bouée de sauvetage (foi), en émanant d'un cœur ardent (charité) et en se fiant à l'ancre (espérance) de stabilité. Les AM nationaux doivent faire attention, en utilisant le logo, à indiquer clairement le nom de leur pays, afin d'éviter toute confusion avec AM-International, un secteur du CPPMPD à Rome.

²⁷ *Hom. super Missus est*, II, 17: PL CLXXXIII, 70-b, c, d, 71-a

ANNEXE I

STELLA MARIS

Lettre apostolique Motu Proprio sur l'Apostolat maritime

“*Stella Maris*” («Etoile de la Mer») est depuis longtemps l'appellation privilégiée par laquelle les gens de mer s'adressent à Celle à qui ils ont toujours confié leur protection: la Vierge Marie. Jésus-Christ, son Fils, accompagnait ses disciples lors de leurs voyages en barque (1), il les aidait dans leurs efforts et calmait les tempêtes (2). Ainsi, l'Eglise accompagne elle aussi les gens de mer, en tenant compte des besoins pastoraux spécifiques de ceux qui, pour des raisons diverses, vivent et travaillent dans le secteur maritime.

Afin de répondre aux exigences de l'assistance religieuse particulière dont ont besoin les gens de mer des secteurs du commerce et de la pêche et leur famille, le personnel des ports et tous ceux qui entreprennent un voyage en mer, voulant mettre à jour les normes émises au cours de ce siècle et après avoir consulté notre Frère, le Président du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement, nous établissons ce qui suit:

TITRE I

L'Œuvre de l'Apostolat Maritime

Article I

L'Œuvre de l'Apostolat Maritime, bien que ne constituant pas une entité canonique autonome de personnalité juridique propre, est l'institution chargée de promouvoir le ministère pastoral spécifique auprès des gens de mer et destinée à soutenir l'engagement des fidèles appelés à apporter le témoignage de leur vie chrétienne dans le monde maritime.

TITRE II

Les gens de mer

Article II

§1. Dans les présentes normes, on entend par:

a) *navigants*, les personnes se trouvent de fait sur des navires de pêche ou de commerce, ainsi que les personnes qui, pour quelque raison que ce soit, ont entrepris un voyage sur un bateau.

b) *personnels maritimes*: 1. les navigateurs; 2. les personnes qui, en raison de leur métier, se trouvent habituellement sur des bateaux; 3. les personnes qui travaillent sur les plates-formes pétrolières; 4. les retraités des métiers mentionnés aux nn. précédents; 5. les élèves des instituts nautiques; 6. les personnes qui travaillent dans les ports.

c) *gens de mer*: 1. les navigateurs et les personnels maritimes; 2. le conjoint, les enfants mineurs et toutes les personnes qui habitent sous le toit d'un maritime, même si celui-ci n'est pas actuellement navigant (par ex. à la retraite); 3. les personnes qui collaborent de façon régulière à l'Œuvre de l'Apostolat Maritime.

§2. Les aumôniers et les autorités de l'Apostolat Maritime s'attacheront à ce que les gens de mer disposent en abondance des moyens nécessaires pour mener une vie sainte; ils sauront également reconnaître et promouvoir la mission qu'exercent tous les fidèles et en particulier les laïcs, selon leurs conditions spécifiques, dans l'Eglise et dans le monde maritime.

Article III

Vu les circonstances particulières dans lesquelles se déroule la vie des gens de mer et étant donné les priviléges que le Siège Apostolique accorde depuis longtemps à ces fidèles, les dispositions suivantes ont été prises:

§1. Les personnels maritimes peuvent, durant toute l'année, satisfaire au précepte pascal en ce qui concerne la sainte communion, après avoir écouté auparavant une prédication ou une catéchèse adaptée sur la dite communion;

§2. Les navigateurs ne sont pas tenus à la loi du jeûne et de l'abstinence dont il est question au canon 1251: à la place de l'abstinence, lorsqu'ils en sont exempts, on leur conseille toutefois d'accomplir une Œuvre de piété équivalente et d'observer l'une et l'autre loi dans la mesure du possible, au moins le Vendredi Saint, en mémoire de la passion et de la mort de Jésus-Christ;

§3. Les navigateurs, à condition de se confesser et de communier régulièrement, peuvent gagner une indulgence plénière en la fête du saint titulaire de l'oratoire et le 2 août, en visitant avec une piété religieuse l'oratoire légitimement érigé sur le bateau, et s'ils y récitent avec dévotion la prière du Seigneur et le symbole de la foi (Notre Père et Credo) aux intentions du Souverain Pontife;

§4. Les mêmes fidèles, aux mêmes conditions, peuvent le 2 novembre gagner une indulgence plénière applicable seulement aux défunts, s'ils visitent avec une piété religieuse l'oratoire susmentionné et s'ils y récitent avec dévotion la prière du Seigneur et le symbole de la foi (Notre Père et Credo) aux intentions du Souverain Pontife;

§5. Les indulgences mentionnées aux nn. 3 et 4, peuvent être gagnées par les gens de mer en respectant les mêmes conditions, dans les chapelles ou oratoires des Centres de

l'Apostolat Maritime. Sur les bateaux dépourvus d'oratoire, les navigateurs peuvent gagner ces indulgences en récitant les mêmes prières devant une image sacrée.

TITRE III

L'Aumônier de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime

Article IV

§1. L'Aumônier de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime est le prêtre nommé selon les normes de l'art. XII §2, qui reçoit de l'autorité qui l'a nommé, la charge mentionnée au can. 564 du Code de Droit canonique, afin d'assurer le ministère spirituel des gens de mer. Il est préférable que, dans la mesure du possible, il soit chargé de ce ministère de façon stable.

§2. L'Aumônier de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime doit se distinguer par son intégrité de vie, son zèle, sa prudence et sa connaissance du monde maritime. Il convient qu'il ait une bonne connaissance des langues et qu'il jouisse d'une bonne santé.

§3. Afin que l'Aumônier de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime puisse accomplir convenablement son ministère particulier, sous tous ses aspects, il faut qu'il ait suivi une formation adaptée et soit préparé avec soin avant que ne lui soit confié ce ministère pastoral particulier.

§4. L'Aumônier de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime doit identifier, parmi les personnels maritimes locaux ou de passage, ceux qui possèdent des qualités de leader et les aider à approfondir leur foi chrétienne, leur engagement envers le Christ et leur aptitude à former et à guider une communauté chrétienne à bord.

§5. L'Aumônier de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime doit identifier les personnels maritimes possédant une dévotion particulière pour le Très Saint Sacrement et les préparer afin qu'ils puissent être chargés par l'autorité compétente, de la fonction de ministres extraordinaires de l'Eucharistie et être capables d'exercer dignement ce ministère surtout à bord de leur navire.

§6. L'aumônier de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime assure une assistance spirituelle dans les Centres «Stella Maris» et dans les autres centres qui accueillent les personnels maritimes.

Article V

§1. L'Aumônier de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime, peut, en vertu de sa charge, accomplir à l'égard des gens de mer tous les actes qui sont propres au soin des âmes, à l'exception des affaires matrimoniales.

§2. Les facultés de l'Aumônier de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime sont cumulatives avec celles du curé du territoire sur lequel il les exerce. C'est pourquoi l'Aumônier doit accomplir son ministère pastoral en entretenant des relations fraternelles avec le curé du territoire et en consultation avec lui.

§3. L'Aumônier de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime doit remplir avec soin les livres de baptêmes, de confirmation et des défunts. A la fin de l'année, il devra envoyer un rapport des actes accomplis au directeur national, dont il est question à l'art. IX, 2, ainsi qu'une copie authentique des livres, à moins que les actes n'aient été enregistrés dans les livres de la paroisse du port.

Article VI

Tous les Aumôniers de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime jouissent des facultés particulières suivantes:

- a) célébrer la Messe deux fois, pour une juste cause, les jours ouvrables, et trois fois, dans les cas de véritable nécessité pastorale, les dimanches et jours fériés;
- b) célébrer habituellement la Messe en dehors d'un lieu sacré, pour une juste cause et en observant les normes du can. 932 du Code de Droit canonique;
- c) le Jeudi Saint, jour de mémoire de la Cène du Seigneur, célébrer le soir, selon les besoins pastoraux, une seconde Messe dans les églises et les oratoires, et également le matin en cas de véritable nécessité, mais uniquement pour des fidèles qui ne peuvent pas participer à la Messe du Soir.

Article VII

§1. L'Aumônier de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime qui est désigné par l'autorité compétente pour assurer le ministère pastoral lors de voyages à bord de navires, doit apporter une assistance spirituelle à tous ceux qui participent au voyage, que celui-ci ait lieu sur la mer, sur un lac ou sur un fleuve, dès le départ et jusqu'à son terme.

§2. En tenant compte des dispositions du canon 566 du Code de Droit canonique, et s'il n'y a pas à bord un évêque en communion avec le Siège Apostolique, l'Aumônier mentionné au paragraphe précédent a la faculté spéciale d'administrer le sacrement de confirmation à tout fidèle au cours du voyage, et sous condition qu'il observe toujours toutes les prescriptions canoniques.

§3. Pour assister de façon valide et légale à un mariage au cours du voyage, l'Aumônier de l'Apostolat Maritime devra recevoir délégation de l'Ordinaire ou du curé de la paroisse dans laquelle l'une ou l'autre des parties du mariage a son domicile ou son lieu de résidence, ou sa résidence depuis plus d'un mois, ou encore dans le cas de personnes de passage, de la paroisse du port où elles ont embarqué. L'aumônier a l'obligation de transmettre les données de la célébration à celui qui l'a délégué, pour inscription au registre des mariages.

Article VIII

§1. L'autorité compétente pour nommer les aumôniers peut confier à un diacre, à une personne laïc ou religieuse, le rôle de collaborateur de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime. Ce collaborateur assiste l'aumônier et, selon les normes du droit, le remplace dans les fonctions pour lesquelles le sacerdoce ministériel n'est pas exigé.

§2. Les collaborateurs de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime doivent se distinguer par leur intégrité de vie, leur prudence et leur connaissance de la foi. Il convient qu'ils aient suivi une formation adéquate et aient été préparés avec soin avant que cette charge leur soit confiée.

TITRE IV

La Direction de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime

Article IX

§1. Dans chaque Conférence Episcopale ayant un territoire maritime, il devra y avoir un Evêque Promoteur qui aura la charge de promouvoir l'Œuvre de l'Apostolat Maritime. La Conférence Episcopale elle-même procèdera à la nomination de l'Evêque Promoteur, de préférence parmi les Evêques de diocèses ayant un port maritime, en indiquant la durée de la charge, et elle communiquera les détails de cette nomination au Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement.

§2. L'Evêque Promoteur choisira le prêtre qui convient et le présentera à la Conférence Episcopale qui le nommera par un décret écrit et pour une période déterminée, Directeur National de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime, avec les fonctions indiquées dans l'art. XI. Son nom et la durée de son mandat seront également communiqués au Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement. Un assistant apostolique pourra aider le Directeur National.

Article X

La tâche de l'Evêque Promoteur consiste à:

- 1) donner des directives au directeur national; suivre attentivement son activité et lui soumettre des suggestions et des conseils adaptés, afin qu'il puisse accomplir convenablement la charge qui lui a été confiée;
- 2) demander le moment venu et à chaque fois que cela s'avère nécessaire, un rapport sur le ministère pastoral des gens de mer et le travail accompli par le directeur national;
- 3) transmettre à la Conférence Episcopale le rapport dont il est question au n. 2, associé à un jugement personnel, et sensibiliser les autres Evêques à cette pastorale particulière.
- 4) rester en contact avec le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement pour tout ce qui concerne l'Œuvre de l'Apostolat Maritime et transmettre les communications reçues au directeur national.
- 5) présenter au Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement un rapport annuel sur la situation de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime dans son pays.

Article XI

Le Directeur National aura principalement les fonctions suivantes:

- 1) maintenir des relations avec les Evêques de son pays au sujet de tout ce qui concerne le bien-être spirituel des gens de mer;
- 2) envoyer, au moins une fois par an, un rapport sur le « status animarum » et le ministère pastoral des gens de mer dans le pays à l'Evêque Promoteur où devront être décrites les activités qui ont connu un déroulement positif, de même que celles qui éventuellement, se sont moins bien déroulées, ainsi que les solutions mises en place pour remédier aux échecs et enfin tout ce qui lui paraît important pour le développement de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime;
- 3) promouvoir la préparation spécifique nécessaire dont doivent jouir les aumôniers;
- 4) guider les aumôniers de l'Apostolat Maritime, en respectant le droit de l'Ordinaire du lieu;
- 5) s'assurer que les aumôniers remplissent leurs devoirs avec diligence et observent les prescriptions du Saint-Siège et de l'Ordinaire du lieu;
- 6) convoquer, avec le consentement de l'Evêque Promoteur et en temps opportun, des congrès et exercices spirituels pour les aumôniers de tout le pays ou encore pour les aumôniers et autres fidèles qui coopèrent à l'Œuvre de l'Apostolat Maritime;

- 7) encourager et développer l'apostolat des laïcs avec une sollicitude particulière, en favorisant leur participation active et en tenant compte de la diversité de leurs aptitudes;
- 8) établir et maintenir des relations régulières avec les associations et les institutions d'assistance catholiques ou non catholiques, ainsi qu'avec les Organisations non gouvernementales (ONGs) qui visent également à atteindre les objectifs même de l'Apostolat Maritime;
- 9) visiter fréquemment les Centres où se déroulent les activités de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime;
- 10) remettre à l'administration épiscopale compétente la copie authentique des livres de baptêmes, de confirmations et des défunts, rédigés par lui-même ou par les aumôniers;
- 11) communiquer aussitôt que possible au curé du domicile des personnes intéressées les données qui doivent être inscrites dans les livres paroissiaux;
- 12) maintenir des relations avec l'Œuvre de l'Apostolat Maritime des pays voisins, et représenter son pays au niveau régional ou continental;
- 13) maintenir des contacts réguliers avec le Coordinateur Régional dont il est question à l'art. XIII, 1, 6.

Article XII

1. L'Evêque diocésain a le droit et le devoir d'offrir avec zèle et promptitude, l'assistance pastorale à tous les gens de mer, même à ceux qui, pour une période limitée, résident sur le territoire de sa juridiction.
2. Il revient à l'Evêque diocésain de:
 - 1) déterminer les formes les plus adaptées du ministère pastoral des gens de mer;
 - 2) nommer, en accord avec le directeur national, les aumôniers de l'Apostolat Maritime dans son diocèse et leur en conférer le mandat;
 - 3) donner la permission d'établir un oratoire sur un navire inscrit au registre d'un port situé sur le territoire de sa juridiction.

Article XIII

1. Le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement, auquel revient la haute direction de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime, a comme devoirs principaux de:

- 1) publier des instructions, conformément au canon 34 du Code de Droit canonique, ainsi que des directives et exhortations relatives au ministère pastoral des gens de mer;
- 2) veiller avec la prudence nécessaire à ce qu'un tel ministère se déroule selon les normes du Droit et de façon digne et fructueuse;
- 3) exercer les fonctions propres au Saint-Siège en matière d'associations à l'égard de celles qui peuvent exister dans le champ de l'Œuvre de l'Apostolat Maritime;
- 4) offrir sa collaboration à tous ceux qui s'occupent de cette tâche apostolique, les encourager et les soutenir, se chargeant également de corriger d'éventuels abus;
- 5) promouvoir un esprit œcuménique dans le monde maritime, en ayant soin dans le même temps que celui-ci s'exerce en fidèle harmonie avec la doctrine et la discipline de l'Eglise;
- 6) nommer, sur proposition des évêques promoteurs intéressés, un Coordinateur pour une Région comprenant plusieurs Conférences Episcopales, et spécifier sa fonction.

2. Afin que le ministère pastoral des gens de mer soit plus efficace et mieux organisé, il revient au Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement de favoriser et de développer la coopération et la coordination réciproque des initiatives avec les Conférences Episcopales et avec les Ordinaires. Ce même dicastère établira des relations avec les Instituts de vie consacrée et avec les associations et les organismes qui peuvent coopérer avec l'Œuvre de l'Apostolat Maritime au niveau international.

Tout ceci a été ordonné par nous et aura valeur de loi, nonobstant toutes choses contraires, donné à Rome, à Saint-Pierre, le 31 janvier de l'an 1997, en la dix-neuvième année de Notre Pontificat.

JEAN-PAUL II

Notes:

(1) Cf Mt 8, 23-27; Mc 4, 35-41; Lc 8, 22-25

(2) Cf. Mt 14, 22-23; Mc 6, 47-52; Jn 6, 16-21.

ANNEXE II

MESSE DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE, ETOILE DE LA MER

Les textes officiels de cette Messe votive sont actuellement seulement en Latin et en Anglais. Pour les traductions en d'autres langues, il est nécessaire que les Conférences Episcopales soumettent les textes, pour approbation, à la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, en en informant le CPPMPD.

Opening Prayer

Lord God, you willed that the Blessed Virgin Mary, the Mother of your Son, should shine as the Star of the Sea over the raging waters of life, and you chose her to be our stronghold. Free us from all perils of soul and body through her assistance and guide us at last to the harbor of eternal peace.

We ask this through our Lord Jesus Christ, your Son, who lives and reigns with you in the unity of the Holy Spirit, God for ever and ever.

Prayer over the Gifts

Be pleased, O Lord,
to accept the gifts of your Church,
so that, through the intercession of the loving Mother of your Son,
we may find mercy
and know the help of your grace
in time of need.

We ask this through Jesus Christ our Lord.

Prayer after Communion

Lord, you have granted us a share
in eternal redemption.
Give us joy in the rich abundance of your grace
as we celebrate the memory of the Mother of your Son,
and make that grace grow stronger in us day by day.

We ask this through Jesus Christ our Lord.

FIRST READING

A reading from the Book of Wisdom

14:1-7

One preparing for a voyage and about to traverse the wild waves cries out to wood more unsound than the boat that bears him. For the urge for profits devised this latter, and Wisdom the artificer produced it.

But your providence, O Father! guides it, for you have furnished even in the sea a road, and through the waves a steady path, Showing that you can save from any danger, so that even one without skill may embark. But you will that the products of your Wisdom be not idle; therefore men thrust their lives even to frailest wood, and have been safe crossing the surge on a raft.

For of old, when the proud giants were being destroyed, the hope of the universe, who took refuge on a raft, left to the world a future for his race, under the guidance of your hand. For blest is the wood through which justice comes about.

The Word of the Lord.

OR

A reading from the Book of the prophet Isaiah....43:1-3a,4-7

Thus says the LORD, who created you, O Jacob, and formed you, O Israel: Fear not, for I have redeemed you; I have called you by name: you are mine. When you pass through the water, I will be with you; in the rivers you shall not drown. When you walk through fire, you shall not be burned; the flames shall not consume you. For I am the LORD, your God, the Holy One of Israel, your savior.

Because you are precious in my eyes and glorious, and because I love you. I give men in return for you and peoples in exchange for your life. Fear not, for I am with you; from the east I will bring back your descendants, from the west I will gather you. I will say to the north: Give them up! and to the south: Hold not back! Bring back my sons from afar, and my daughters from the ends of the earth: Everyone who is named as mine, whom I created for my glory, whom I formed and made.

The Word of the Lord.

RESPONSORIAL PSALM

R./ Give thanks to the Lord,
God's love is everlasting.

Let them thank the LORD for such kindness,
such wondrous deeds for mere mortals.

Let them offer a sacrifice in thanks,
declare God's works with shouts of joy.

Some went off to sea in ships,
plied their trade on the deep waters.

They saw the works of the LORD,
the wonders of God in the deep.

God spoke and roused a storm wind;
it tossed the waves on high.

They rose up to the heavens, sank to the depths;
their hearts trembled at the danger.

They reeled, staggered like drunkards;
their skill was of no avail.

In their distress they cried to the LORD,
who brought them out of their peril.

The LORD hushed the storm to a murmur;
the waves of the sea were stilled.

They rejoiced that the sea grew calm,
that God brought them to the harbor they longed for.

GOSPEL ACCLAMATION

R/. Alleluia, alleluia (to be omitted in the Season of Lent)

A star shall come forth from Jacob,
and a staff shall rise from Israel.

Lord, how wonderful your name in all the earth.

R/. Alleluia, alleluia (to be omitted in the Season of Lent)

GOSPEL

A reading from the holy Gospel according to Luke

1:26-38

The angel Gabriel was sent from God to a town of Galilee called Nazareth, to a virgin betrothed to a man named Joseph, of the house of David, and the virgin's name was Mary. And coming to Mary, the angel said, "Hail, favored one! The Lord is with you". But Mary was greatly troubled at what was said and pondered what sort of greeting this might be. Then the angel said to her, "Do not be afraid, Mary, for you have found favor with God. "Behold, you will conceive in your womb and bear a son, and you shall name him Jesus. He will be great and will be called Son of the Most High, and the Lord God will give him the throne of David his father, and he will rule over the house of Jacob forever, and of his kingdom there will be no end."

But Mary said to the angel, "How can this be, since I have no relations with a man?" And the angel said to her in reply, "The holy Spirit will come upon you and the power of the Most High will overshadow you. Therefore the child to be born will be called holy, the Son of God. And behold, Elizabeth, your relative, has also conceived a son in her old age,

and this is the sixth month for her who was called barren; for nothing is impossible for Mary said, "Behold, I am the handmaid of the Lord. May it be done to me according to your word." Then the angel departed from her.

The Gospel of the Lord.

ANNEXE III

ICMA *(International Christian Maritime Association)*

Mission

L'Association Chrétienne Maritime Internationale est une Association libre regroupant 27 Organisations chrétiennes à but non lucratif, engagées dans le travail d'assistance aux marins travaillant sur des navires de la marine marchande, de pêche et de transport de passagers. Chaque membre est indépendant et autonome.

L'ICMA a été fondée en 1969 en vue d'encourager la collaboration œcuménique et l'assistance mutuelle entre ces diverses Organisations, non seulement au niveau local du port, mais également au niveau national et international. L'ICMA permet l'échange d'expériences pratiques à travers des Conférences, facilite la coopération efficace et effective entre les missions portuaires, et offre une formation aux visiteurs de navires et aux aumôniers portuaires.

Les marins du monde nous rappellent la finalité ultime du dessein de Dieu: "Et cette bonne nouvelle du Royaume sera proclamée dans le monde entier ; il y aura là un témoignage pour toutes les nations. Alors viendra la fin" (Mt 24, 14). Dans une société fragmentée et divisée, la mission de l'ICMA est de promouvoir l'unité, la paix et la tolérance. C'est pourquoi un aumônier ou un volontaire de l'ICMA, généreusement et sans agenda cachée, s'engage à servir les pêcheurs et les personnes à leur charge.

L'ICMA est une organisation à but non lucratif et agréée comme institution caritative, au Royaume Uni (No. 1003211). Actuellement, à travers ses membres, l'ICMA représente 526 Centres de marins et 927 aumôniers dans 126 pays.

Code de conduite de l'ICMA

L'appartenance à l'ICMA comporte l'obligation de respecter la Constitution de l'Association et son Code de conduite.

Les aumôniers et le personnel de toutes ses organisations membres, au niveau local, national et international, sont appelés à:

- (a) Faire preuve d'un amour inconditionnel pour le marin en tant qu'être humain, créé à l'image de Dieu, et d'un respect sincère pour ses valeurs et croyances personnelles ;
- (b) Servir les marins et les personnes à leur charge de toutes nationalités, religions, cultures, langues, sexes ou races ;
- (c) Lutter contre toute forme d'intolérance et d'injustice;
- (d) Respecter la diversité des membres et Eglises de l'ICMA et développer des objectifs communs pouvant unir;
- (e) Respecter la loyauté des personnes engagées dans le ministère maritime à l'égard de leurs disciplines et traditions ecclésiales particulières ; ne pas faire de prosélytisme auprès des marins ;

(f) Coopérer avec les personnes, les Organisations et les Institutions, chrétiennes ou non, qui œuvrent au bien-être des marins.

ANNEXE IV

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA COLLABORATION OECUMENIQUE

La collaboration œcuménique, du moins d'un point de vue catholique, ne représente qu'un aspect du 'Mouvement œcuménique' qui comporte une multitude d'initiatives et d'activités dans lesquelles l'Eglise peut s'engager en vue de promouvoir l'Unité des Chrétiens. En particulier il faut distinguer la collaboration œcuménique du "dialogue" spécifique entre experts compétents et représentants des différentes Eglises et Communautés au cours duquel chacun, dans un esprit religieux, expose de manière approfondie la doctrine de sa confession en soulignant ses aspects caractéristiques. La collaboration œcuménique, quant à elle, bien qu'étroitement liée à ce dialogue et en aucune façon opposée à lui, manifeste les formes de communion à l'œuvre dans des réalisations communes, en vue d'accomplir ensemble tous les devoirs requis par la conscience chrétienne pour le bien commun de l'humanité. Elles s'unissent également dans une prière commune lorsque cela est permis.

Etant pleinement engagée dans le Mouvement œcuménique, l'Eglise catholique désire ardemment que les chrétiens partagent l'héritage spirituel qu'ils ont en commun. On entend par là toute prière offerte en commun, l'utilisation commune des lieux et des objets sacrés, ainsi que le partage dans les célébrations non sacramentelles. L'Eglise catholique fait une nette distinction entre la 'prière en commun' et le 'culte liturgique'. Ce dernier est compris comme culte accompli selon les textes, les prescriptions ou les coutumes d'une Eglise ou d'une Communauté, célébré par un ministre ou un délégué de cette Eglise ou Communauté, en sa capacité de ministre. La prière en commun, quant à elle, peut prendre la forme de réunions où l'on prie pour l'unité, de prières récitées au cours de rencontres œcuméniques et de prières découlant d'un intérêt commun, telle que l'Apostolat maritime, et à laquelle participent aussi bien les ministres que les fidèles des différentes Eglises.

Le partage de la vie sacramentelle, qui comporte la célébration de l'Eucharistie, n'est pas considéré comme un moyen à utiliser pour restaurer l'unité parmi les chrétiens et elle doit faire l'objet d'un accord entre l'Autorité des Eglises et les Communautés ecclésiales concernées.

Deux règles essentielles régissent la pratique de ce culte en commun:

- A. Celle de l'unité de l'Eglise qui devrait être proclamée, et
- B. Celle du partage des moyens de grâce.

Dans sa déclaration sur la position de l'Eglise catholique sur la célébration en commun de l'Eucharistie par des chrétiens de différentes confessions, datant de 1970, le Secrétariat pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens a conclu en affirmant ainsi: "Au moment où va commencer la semaine de prière pour l'unité, nous mesurons combien le désir d'une Eucharistie commune est un puissant stimulant de la recherche de la parfaite unité ecclésiale de tous les chrétiens, telle que le Christ l'a voulu. Cette aspiration peut être très opportunément exprimée dans les célébrations qui prendront place durant cette semaine d'imploration. Celles-ci pourraient en effet comporter, outre la lecture et la méditation de

l’Evangile, des éléments qui orientent vers l’Eucharistie commune espérée : notre reconnaissance pour l’unité partielle déjà obtenue, notre regret des divisions qui demeurent et notre ferme propos de tout mettre en œuvre pour les surmonter, enfin notre supplication au Seigneur de hâter le jour où nous pourrons célébrer ensemble le mystère du Christ et du Sang du Christ”²⁸.

Il a été jugé utile de rappeler ce qui précède concernant la réglementation et la pratique claire de l’Eglise catholique à l’égard de la célébration de l’Eucharistie et de l’administration des Sacrements, dans le contexte œcuménique. Il n’est pas seulement question ici d’interpréter de façon stricte ou large une discipline de l’Eglise. Selon l’Eglise catholique, certaines questions théologiques et doctrinales complexes doivent encore être résolues et ce n’est pas en ignorant ou en les minimisant que l’on servira la cause de l’unité, qu’elle soit proche ou encore lointaine.

On peut dire également que l’Eucharistie ne nous appartient pas, mais qu’elle appartient au Christ, et le partage de l’Eucharistie suppose un consensus total sur des questions, telles que la nature de l’Eglise, le ministère et les Sacrements.

“Le sacrement est une action du Christ et de l’Eglise par l’Esprit (Cf. CIC, can. 840 et CCEO, can. 667). Sa célébration dans une communauté concrète est le signe de la réalité de son unité dans la foi, le culte et la vie communautaire. Tout comme ils sont des signes, les sacrements, tout spécialement l’Eucharistie, sont des sources d’unité de la communauté chrétienne et de vie spirituelle et des moyens de les développer. En conséquence, la communion eucharistique est inséparablement liée à la pleine communion ecclésiale et à son expression visible. En même temps, l’Eglise catholique enseigne que par le baptême les membres d’autres Eglises et Communautés ecclésiales se trouvent dans une réelle communion, bien qu’imparfaite, avec l’Eglise catholique (cf. UR, n. 3) et que «le baptême est le lien sacramentel d’unité existant entre ceux qui ont été régénérés par lui [...], il tend tout entier à l’acquisition de la plénitude de la vie du Christ» (UR, n. 22). L’Eucharistie est, pour les baptisés, une nourriture spirituelle qui les rend capables de surmonter le péché et de vivre de la vie même du Christ, d’être plus profondément incorporés à Lui et de participer plus intensément à toute l’économie du mystère du Christ. C’est à la lumière de ces deux principes de base, qui doivent toujours être considérés ensemble, que l’Eglise catholique de façon générale donne accès à la communion eucharistique et aux sacrements de pénitence et d’onction des malades, uniquement à ceux qui sont dans son unité de foi, de culte et de vie ecclésiale (cf. UR, n. 8 ; CIC, can. 844, 1 et CCEO, can. 671, 1). Pour les mêmes raisons, elle reconnaît aussi que, dans certaines circonstances, de façon exceptionnelle et à certaines conditions, l’admission à ces sacrements peut être autorisée ou même recommandée à des chrétiens d’autres Eglises et Communautés ecclésiales (cf. CIC, can. 844, 4 et CCEO, can. 671, 4)”²⁹.

²⁸ SECRETARIAT POUR LA PROMOTION DE L’UNITE DES CHRETIENS, Déclaration sur la position de l’Eglise catholique en matière d’Eucharistie commune entre chrétiens de diverses confessions: AAS LXII (1970) 184-188

²⁹ CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PROMOTION DE L’UNITE DES CHRETIENS, *Directoire pour l’Application des Principes et des Normes sur l’Œcuménisme*, Cité du Vatican 1993; voir également AAS LXXXV (1993), 1040

Comme nous l'avons mentionné auparavant, la prière en commun devrait être encouragée comme élément constitutif de notre préoccupation pastorale commune, que ce soit les uns envers les autres ou envers les gens du monde maritime.

Il est attendu que dans tous les projets pastoraux interconfessionnels, l'identité spécifique des "Agences" chrétiennes participant doit être reconnue.

Les normes de l'Apostolat de la Mer spécifient que la direction spirituelle et la formation apostolique du personnel catholique sont la responsabilité exclusive de l'aumônier de l'AM. Elles stipulent également que l'aumônier de l'AM exerce son ministère pastoral sous l'autorité exclusive de son Supérieur.

"Dives in Misericordia"

Il peut être approprié d'ajouter à ces remarques sur la collaboration œcuménique dans le ministère maritime une citation tirée de la Lettre encyclique du Pape Jean-Paul II "Dives in Misericordia": "L'Eglise contemporaine est vivement consciente que c'est seulement sur la base de la miséricorde de Dieu qu'elle pourra réaliser les tâches qui découlent de l'enseignement du Concile Vatican II, et en premier lieu la tâche œcuménique consistant à unir tous ceux qui croient au Christ. En engageant de multiples efforts dans cette direction, l'Eglise reconnaît avec humilité que seul *cet amour*, plus puissant que la faiblesse des divisions humaines, *peut réaliser définitivement cette unité* que le Christ implorait de son Père, et que l'Esprit ne cesse d'implorer pour nous «avec des gémissements inexprimables»³⁰.

Directives supplémentaires pour le ministère œcuménique

Les orientations suivantes visent à assister de façon pratique les aumôniers portuaires qui s'apprêtent à entreprendre, inaugurer ou exercer un ministère pastoral et une assistance chrétienne dans un contexte interconfessionnel ou interecclesial en faveur des marins arrivant au port.

A. Tant l'Ordinaire que l'aumônier du port doivent être d'accord en principe et reconnaître la nécessité d'un ministère interconfessionnel pour les marins dans le port.

B. Un accord de principe semblable doit exister de la part des autres Eglises et Communautés ecclésiales présentes dans le port et déjà engagées dans le bien-être des marins ou intéressées par celui-ci.

C. A défaut d'expérience dans le domaine de la pastorale des marins, il est conseillé de consulter un aumônier expérimenté ou un représentant de l'ICMA.

D. Avec l'aide de cette personne, une réunion entre toutes les personnes concernées devra être organisée. Les besoins réels et anticipés devront être pris en compte pour déterminer le type de ministère nécessaire pour répondre à une situation particulière.

E. Au terme de cet examen, on choisira l'une des deux solutions suivantes :

³⁰ JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Dives in Misericordia*, 13: AAS LXXII (1980) 1218

1. Un simple engagement prévoyant la visite à bord des navires et dans les hôpitaux avec le soutien d'une équipe d'accueil ou de familles participant à l'accueil caritatif des marins au port, ou

2. Ce qui précède, accompagné de l'intention, à court ou à long terme, de créer un 'Centre d'accueil des marins' pour les personnes arrivant au port.

F. Dans le cas où la création d'un Centre de marins est nécessaire, un Comité général de direction ou de supervision est recommandé. Les aumôniers dûment nommés devraient être des membres *ex-officio* de ce comité. L'idéal serait que les membres de l'ICMA soient représentés de façon proportionnelle par les membres activement engagés de leurs Eglises locales respectives. Une ou plusieurs personnes spécifiques peuvent être incluses comme membres du comité au vu de leur expérience particulière dans l'industrie maritime ou dans le monde des affaires. Il est important que ces personnes professent les valeurs évangéliques.

G. Un Centre de marins pourrait être organisé comme:

1. Une association interconfessionnelle au service des marins, dans laquelle les Eglises locales participant conservent la propriété des bâtiments et des équipements, mais dont l'entretien et l'utilisation sont confiées au Comité de supervision pour les besoins du travail ;

2. Un projet interconfessionnel dans lequel les installations sont la propriété commune des Agences de bien-être des marins, et la tutelle conférée à l'Evêque local ou aux responsables religieux. L'expérience passée semble suggérer que pour une administration plus efficace, l'un des partenaires devrait être considéré et agir en tant que '*primus inter pares*'. (Ce type d'accord est recommandé dans les situations où il n'existe pas d'installations déjà existantes, et où le travail est abordé ensemble dès le début), ou

3. Une Association interconfessionnelle au service des marins dans laquelle l'un ou les deux partenaires sont déjà engagés dans l'assistance aux marins. Il est normal, dans ce cas, que le nouveau partenaire participe aux frais généraux d'opération dans le port, dans une mesure établie d'un commun accord. Il est utile de souligner que l'augmentation des membres et des bénévoles contribue à rendre la gestion d'un Centre plus viable d'un point de vue économique. L'idéal serait que le Centre puisse être financièrement autonome. Il faut également noter que la représentation et la participation visible de divers groupes ecclésiaux encourage fortement les équipages en escale à visiter le Centre et cela a pour effet de le rendre plus viable.

Il faut souligner de façon particulière que dans tout projet pastoral interconfessionnel, l'identité spécifique des Agences chrétiennes prenant part doit être préservée et reconnue. De plus, même s'il existe un degré élevé de collaboration et même d'intégration dans le ministère pastoral entre les aumôniers et les agents pastoraux, en ce qui concerne le ministère sacramental et les questions spécifiquement catholiques, le rôle de l'aumônier catholique ne peut être confié ou délégué au ministre d'une autre Eglise ou Communauté ecclésiale.

Cinq principes directeurs pour de bonnes relations pastorales œcuméniques

1. Apprendre à connaître les “collègues” d’autres Eglises et Communautés ecclésiales: il est essentiel d’instaurer de bonnes relations basées sur la confiance.
2. Penser de façon œcuménique: avant de commencer un projet, se demander: Est-il possible de faire cela avec d’autres Eglises ?
3. Temps et patience: ne pas se décourager facilement.
4. Consultation: consulter avant que le projet ne commence.
5. Essayer d’anticiper les difficultés: par exemple, en ce qui concerne l’Eucharistie. Les différences doivent être acceptées de façon pacifique et sereine, et il faut respecter l’engagement de ses “collègues” à l’égard de leur Eglise.

Lettre d’Accord type

Il semble opportun qu’à la suite de l’étude préliminaire détaillée dans cet Annexe, une ‘Lettre d’Accord’ officielle soit signée par les “Ordinaires” respectifs. Bien qu’une telle Lettre d’Accord devrait être provisoire, et établir les limites au-delà desquelles elle devrait faire l’objet d’une révision, elle ne vise pas à placer le travail sur un niveau officiel.

La Lettre d’Accord devrait brièvement aborder des questions telles que:

- a) l’accord mutuel selon lequel une approche commune d’assistance aux marins par les Eglises et Communautés ecclésiales concernées, est à la fois pratique et souhaitable;
- b) ce qui a été réalisé jusqu’à ce jour;
- c) qui prend part à cet effort commun;
- d) la façon dont les ressources existantes ou devant être obtenues seront détenues et administrées ;
- e) la composition du Comité de direction ou de supervision;
- f) la date de révision de l’accord après l’acceptation commune.

La participation à un tel projet peut être voulue par l’Autorité portuaire locale, l’Administration de la Ville, ou un organisme laïc intéressé par le bien-être des marins, tel que par exemple, l’ITF. Il se peut également que les Eglises locales soient invitées à participer à un projet laïc déjà existant ou en préparation.

Dans ce cas également, il est recommandé de prendre conseil auprès de personnes ayant une expérience dans ces efforts en commun. Même si tous les principes exposés ci-dessus ne s’appliqueront pas, les biens de l’Eglise et le caractère chrétien de son engagement ne doivent pas être compromis.

ANNEXE V

LE COORDONNATEUR REGIONAL

Procédure de nomination et fonction selon les Normes de la Lettre Apostolique *Motu Proprio Stella Maris* (Cf. Art XI par 13 & Art XIII par 6).

I. Les régions

En ce qui concerne l'apostolat maritime on compte neuf Régions :

1. Afrique-Océan Atlantique
2. Afrique-Océan Indien
3. Amérique du Nord et Caraïbes
4. Amérique Centrale et du Sud
5. Asie du Sud
6. Asie de l'Est et du Sud Est
7. Etats du Golfe
8. Europe
9. Océanie

II. Le Coordonnateur

1. Le Coordonnateur Régional est choisi parmi les Directeurs Nationaux d'une Région donnée, et son mandat est de cinq ans, d'un Congrès Mondial d'Apostolatus Maris à un autre. Au Congrès Mondial, les Evêques Promoteurs de chaque Région ou les Directeurs Nationaux en leur nom, se réunissent pour proposer le nom de trois candidats pour cette charge. Trois noms sont ensuite soumis à la considération du Conseil Pontifical.

Après consultation avec l'Evêque et/ou le Supérieur Religieux des candidats, le Président du Conseil Pontifical nomme les Coordonnateurs Régionaux et envoie une copie de la lettre de nomination aux Conférences Episcopales de leur Région pour les en informer.

2. Le Coordonnateur Régional se réfère au Conseil Pontifical. Il devra cependant respecter l'autonomie des Conférences Episcopales, des Evêques Diocésains (*Stella Maris* Art XII) et des organisations nationales de l'apostolat maritime.

3. Le Conseil Pontifical se réserve le droit et le devoir (*Stella Maris* Art X, 4 & 5) de traiter directement avec les Evêques Promoteurs et les Evêques diocésains de différents pays maritimes du monde.

III. Fonction

La responsabilité principale du Coordonnateur Régional est d'assister le Conseil Pontifical pour la mise en œuvre des normes établies par le Pape dans la Lettre Apostolique *Stella Maris*. Le Coordonnateur Régional étudiera aussi les communications issues du Conseil Pontifical concernant l'apostolat maritime et agira dans ce sens (*Stella Maris* Art XIII, 1. 1). Il pourra chercher l'aide d'un Comité Régional qui devra inclure au moins deux Directeurs Nationaux.

1. Le Coordonnateur Régional aura à cœur de s'informer sur l'Apostolat de la Mer dans les pays de sa Région. Il pourra par exemple prendre les moyens suivants :

- contacts personnels avec les Directeurs Nationaux et les Evêques Promoteurs à l'occasion d'une visite ou d'une Conférence Nationale ;
- bulletins publiés par les Centres de l'Apostolat de la Mer dans la Région;
- copies de rapports envoyés par les Evêques Promoteurs au Conseil Pontifical;
- correspondance.

2. En vue d'assister l'Apostolat de la Mer dans tous les pays de sa Région afin qu'il remplisse sa mission qui est d'être «*l'institution chargée de promouvoir le ministère pastoral spécifique auprès des gens de mer et destinée à soutenir l'engagement des fidèles appelés à apporter le témoignage de leur vie chrétienne dans le monde maritime*» (*Stella Maris* Art. 1), le Coordonnateur Régional devra :

- soutenir les Directeurs Nationaux, spécialement en ce qui concerne la formation initiale et permanente des Aumôniers et des membres de l'Apostolat de la Mer ;
- promouvoir l'Apostolat de la Mer comme association d'adhérents, et la participation active des gens de mer laïcs dans sa direction ;
- promouvoir la connaissance et le soutien mutuels entre les organisations nationales de la Région, par une lettre circulaire ou la publication régulière d'un bulletin de nouvelles ;
- proposer, promouvoir et soutenir les différentes activités apostoliques organisées ou coordonnées au niveau régional.

3. Le Coordonnateur Régional cherchera à promouvoir les relations et la collaboration œcuméniques dans le monde maritime avec les autres organisations maritimes chrétiennes de sa Région.

4. En préparation au Congrès Mondial, le Coordonnateur Régional organisera une Conférence Régionale qui se tiendra sous les auspices du Conseil Pontifical. Après le Congrès, des rencontres de Directeurs Nationaux peuvent être organisées pour évaluer et promouvoir la mise en œuvre des résolutions et recommandations de celui-ci.

5. Le Comité Régional préparera chaque année un budget qui proposera un juste partage des dépenses occasionnées par la coordination régionale de l'apostolat afin de le soumettre aux Directeurs Nationaux de la Région, et au Conseil Pontifical pour information.

6. Le Coordonnateur Régional fera suivre au Conseil Pontifical la correspondance d'intérêt général et la copie de lettres importantes échangées avec les Directeurs Nationaux, les Evêques Promoteurs, ou les Aumôniers locaux de la Région.

7. En milieu d'année, le Coordonnateur Régional enverra un rapport au Président du Conseil Pontifical concernant les activités et événements importants qui ont affecté l'Apostolat de la Mer ou le monde maritime dans la Région, ainsi que les progrès ou obstacles à la collaboration œcuménique dans le ministère pastoral maritime.

Au début de chaque année les Coordonnateurs Régionaux seront invités par le Président du Conseil Pontifical à une réunion pour une consultation sur le programme international de l'apostolat maritime.

ANNEXE VI

COMITE INTERNATIONAL DE L'AM POUR LA PECHE

Composition

Le Comité est composé de:

1. un Responsable chargé de l'AM-International (CPPMPD) ;
2. les Coordonnateurs régionaux de l'AM (9) ;
3. un Observateur de la FAO et de l'OIT (2), si possible.

Des experts et des personnes-ressources seront appelées lorsque cela est nécessaire, ainsi que tout autre personne co-optée par le CPPMPD.

Calendrier des rencontres

Les rencontres auront normalement lieu chaque année, en concomitance avec la rencontre annuelle des Coordonnateurs régionaux, avec la possibilité de rencontres extraordinaires lorsque cela est jugé nécessaire.

La "Commission Ad Hoc" a proposé la vision et la mission suivantes pour le futur Comité:

Vision

Un monde maritime dans lequel les droits des pêcheurs et des communautés de pêcheurs sont respectés, garantis et promus selon la Doctrine sociale de l'Eglise et les réglementations et Conventions des Agences internationales membres des Nations unies, telles que l'OIT, la FAO et d'autres.

Mission

Le Comité désire s'adresser et apporter une pastorale à tous les pêcheurs et communautés de pêcheurs. Tout en respectant la spécificité locale, nationale, et culturelle, la mission de l'AM s'adresse aux personnes de toutes religions, races et origines ethniques, afin que leur bien-être spirituel et matériel soit pris en compte et leurs droits humains et du travail soient respectés.

Les objectifs suivants ont été établis afin de contribuer à répondre à la déclaration de vision et de mission du futur Comité :

1. Apporter une assistance spirituelle aux pêcheurs et communautés de pêcheurs à chaque fois que cela est possible, sous la forme de célébrations liturgiques, catéchisme et administration des Sacrements.
2. Les pêcheurs et communautés de pêcheurs devraient être considérés comme une partie intégrale de la communauté chrétienne locale, et devraient être représentés de façon

adéquate dans les paroisses et structures diocésaines.

3. Faire connaître la situation des communautés de pêcheurs partout dans l'Eglise et la société civile.
4. Une attention particulière doit être apportée aux familles des pêcheurs. Les femmes devraient être encouragées à créer des associations ou des groupes offrant un soutien moral, spirituel et matériel réciproque. Le cas échéant, une attention particulière devrait être portée aux situations de travail des enfants. De manière générale, en ce qui concerne la promotion des enfants de pêcheurs, des programmes spéciaux tels que des bourses d'étude ou des fonds pour l'éducation devraient être établis.
5. En particulier dans les pays maritimes, les séminaires et la formation pastorale devraient inclure des programmes réguliers de formation sur les questions et l'apostolat maritimes.
6. L'information, la recherche et le recueil d'informations sont très importants pour aider le Comité à avoir une meilleure connaissance des facteurs qui sont à l'origine de la pauvreté. Une information précise et de première main permettra de mieux comprendre la contribution des pêcheurs à petite échelle à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, et d'intervenir directement sur les causes qui sont à l'origine de la pauvreté, et d'améliorer la vie et les conditions de travail des pêcheurs et des communautés de pêcheurs.
7. Mettre en contact et aider les personnes qui travaillent dans le secteur de la pêche à collaborer avec d'autres secteurs, et coordonner leurs activités afin d'assurer une approche intersectorielle et interorganisationnelle.
8. La constitution de réseaux entre les divers membres de l'AM dans le monde doit être encouragée, promue et renforcée.
9. Reconnaître, définir et défendre les droits des pêcheurs à des conditions de vie et de travail décentes, ainsi que leurs droits à l'accès aux ressources. Promouvoir un équilibre, si besoin à travers l'allocation de ressources, entre les pêcheries industrielles et celles à petite échelle.
10. Aider au développement de la capacité d'organisation des pêcheurs, et introduire des méthodes qui facilitent leur participation effective dans les décisions relatives à ce secteur et à leurs conditions de travail.
11. Une bonne gouvernance est fondamentale pour améliorer la situation des communautés de pêcheurs. La promotion de la bonne gouvernance doit donc être encouragée en particulier à l'égard de a) la non-exclusion (autonomisation, décentralisation) b) la légalité (application, réforme légale) c) la responsabilité (assurer que les gouvernements soient responsables et ouverts aux défis).
12. Assurer que les préoccupations de toutes les catégories de pêcheries soient prises en compte et concernées par toutes les normes internationales.

Attributions

Les attributions suivantes ont été proposées pour faciliter le bon fonctionnement et la responsabilité du futur comité.

Sous la direction du CPPMPD, en collaboration avec son secteur maritime, et en tenant compte de l'opinion des membres de l'AM exprimée au cours des Congrès internationaux/nationaux/régionaux, et en accord avec les objectifs établis par la Commission Ad Hoc et approuvés par le CPPMPD, le futur Comité aura les fonctions suivantes:

- Apporter une orientation générale et spécifique à l'AM sur les questions concernant le secteur de la pêche;
- Promouvoir et coopérer dans toutes les initiatives en faveur du secteur de la pêche, en soulignant la collaboration interecclesiale et intersectorielle à travers les réseaux habituels des structures de l'AM;
- Identifier, superviser et examiner les activités entreprises au niveau régional et national, et faire les recommandations appropriées ;
- Faciliter l'échange d'information et la constitution de réseaux entre régions, en particulier en ce qui concerne les stratégies efficaces utilisées pour atteindre les objectifs;
- Rendre compte de façon régulière (au moins une fois par an) de ses activités au CPPMPD.

ANNEXE VII

OIT, OMI ET PROTOCOLES D'ACCORD

OIT

L'Organisation internationale du Travail (OIT), basée à Genève, est une agence des Nations unies spécialisée dans les questions du travail concernant tous les travailleurs. Elle se réunit régulièrement en sessions spéciales pour traiter des questions relatives au travail dans l'industrie maritime. L'OIT est une Organisation Internationale unique, car elle permet aux armateurs et aux syndicats de participer aux débats et de voter. Le Saint-Siège possède un statut d'Observateur à l'OIT et participe activement à ses débats. L'ICMA participe également aux réunions de l'OIT en tant qu'organisation non-gouvernementale.

L'OIT rédige des Conventions qui ont valeur d'obligation pour les Nations qui les ratifient. Les plus importantes Conventions sont la Convention sur le Travail maritime MLC 2006, qui constituent un instrument unique incorporant toutes les normes actuelles contenues dans plus de 60 Conventions, ainsi que les principes fondamentaux contenus dans d'autres Conventions internationales du Travail, et la *Convention sur le Travail dans le secteur de la Pêche 2007*, qui représente une grande espérance pour les millions de pêcheurs à travers le monde.

Ces nouvelles Conventions « sont une occasion pour l'AM d'intensifier ses efforts pour favoriser leur adoption et leur application. Les membres de l'AM doivent connaître la position de leur gouvernement et faire campagne pour leur ratification et leur application dans les meilleurs délais » (XXIIème Congrès Mondial de l'A.M., Recommandations, Autorités maritimes).

OMI

L'Organisation Maritime Internationale, dont le siège est à Londres, est l'Agence des Nations Unies responsable de l'amélioration de la sécurité maritime et de la prévention de la pollution par les navires. Elle compte 164 pays membres et plusieurs Organisations non-gouvernementales. Les Conventions les plus importantes de l'OMI ont été largement acceptées par de nombreux pays de toutes les régions du monde. Elles incluent la Convention internationale sur les Lignes de Charge (*International Load Line Convention*), la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (*International Convention for the Safety of Life at Sea - SOLAS*) et son Code ISPS (Code International pour la sécurité des navires et des installations portuaires - *International Ship and Port Facility Security Code - ISPS*), la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (*International Convention for the Prevention of Pollution from Ships - MARPOL*) et la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (*Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers - STCW*). L'attention de l'OMI est passée de la réglementation des normes des équipements

techniques à la réglementation des facteurs humains dans la sécurité maritime. Les objectifs de l'OMI pour les années 2000 incluent la recherche active en vue de répondre aux tendances qui affectent de façon négative la sécurité des navires et des personnes à bord, en privilégiant l'attention aux personnes par rapport aux normes en matière d'équipements techniques, en évitant une réglementation excessive et en développant une culture de la sécurité et de la conscience de l'environnement.

L'OMI adopte des normes et des réglementations maritimes internationales, mais n'est pas responsable de leur application. La mise en œuvre et l'application des normes de l'OMI est responsabilité des Gouvernements. L'Etat du pavillon d'un navire est le responsable ultime du respect des normes de l'OMI. Les Etats des Ports appliquent également les normes de l'OMI aux navires étrangers faisant escale dans leurs ports.

Chaque année, l'OMI célèbre la *Journée mondiale de la Mer*. La date exacte est choisie par chaque gouvernement, mais elle est généralement célébrée au cours de la dernière semaine de septembre. La Journée vise à attirer l'attention sur l'importance de la sécurité des transports maritimes, sur la sécurité en mer et l'environnement marin et à souligner un aspect spécifique du travail de l'OMI.

Protocole d'Accord sur le Contrôle par l'Etat du Port

Un Protocole d'Accord (*Memorandum of Understanding - MOU*) est un document juridique établissant un accord entre des parties. Dans le cas d'un Protocole d'Accord sur le Contrôle par l'Etat des Ports, il consiste en un accord entre Administrations maritimes, dont l'objectif est d'éliminer l'activité de navires ne répondant pas aux normes sur les eaux couvertes par leurs accords. Cela se fait à travers l'inspection des navires, pour garantir qu'ils respectent les normes internationales de sûreté, de sécurité et d'environnement, et que les membres des équipages bénéficient de conditions de travail et de vie adéquates. Lorsqu'il résulte que les navires ne sont pas conformes aux législations en vigueur ou aux normes des Conventions compétentes, le système de Contrôle par l'Etat des Ports impose des actions en vue d'assurer leur mise en conformité.

Il existe actuellement trois Protocoles d'Accord de ce type: le Memorandum de Paris (*Paris MOU*), qui couvre les eaux des Etats côtiers européens et du bassin nord-atlantique de l'Amérique du Nord à l'Europe; le Memorandum de Tokyo (*Tokyo MOU*) pour la région de l'Asie-Pacifique, et le Memorandum de l'Océan Indien (*Indian Ocean MOU*), pour la région de l'Océan Indien.

ANNEXE VIII

ITF-ST, ISAN, ET ICSW

ITF-ST

La Fédération Internationale des Ouvriers de Transport (*International Transport Workers' Federation - ITF*) a établi le Fonds des Marins d'ITF en 1981. Il est consacré au bien-être spirituel, moral et physique des marins, quelles que soient leur nationalité, race ou croyance. Son financement provient des revenus des investissements du Fond International d'Aide, d'Assistance Sociale et de Protection des Marins, communément appelé Fonds de Bien-Etre d'ITF. D'autre part, le Fond se limite à soutenir des projets qui bénéficient directement au bien-être spirituel, moral ou physique de chaque marin. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Internet: www.itf.org.uk

ISAN

Le Réseau International d'Assistance aux Marins (*International Seafarers Assistance Network - ISAN*) offre un service téléphonique gratuit et un service d'assistance sur Internet aux marins. Son objectif principal est de fournir un lien entre les marins et les services d'aide, de soutien et d'information dans le monde.

Pour ce faire, l'ISAN fournit un service téléphonique gratuit s'adressant à tous les marins de tous les pays du monde. On peut les contacter 24 h sur 24, 365 jours par an, quelles que soient les questions qu'on puisse avoir. Le personnel qualifié du service d'assistance téléphonique aidera à contacter les Organismes les plus aptes à aider. Quel que soit le problème, on peut appeler gratuitement le: + 800 7323 2737.

Pour plus d'informations, consultez leur site Internet: www.seafarerhelp.org

ICSW

Le Comité International pour le Bien-Etre des Gens de Mer (*International Committee on Seafarers' Welfare – ICSW*) est une Association de tutelle qui se consacre à l'application pratique des politiques de bien-être des marins de l'Organisation internationale du Travail. Organisation à but non lucratif, l'ICSW a adopté les projets suivants: *Seafarers Health Information Programme, Ship Welfare Visitor Course, International Sport for Seafarers, Twinning of Seafarers' Centres, International Directory of Port Welfare Services, Guidelines on the ILO Instruments on Seafarers' Welfare, Regional Seafarers' Welfare Development Programmes et International Seminars on Seafarers' Welfare*. Ces projets, ainsi que d'autres informations supplémentaires sur l'organisation, sont disponibles sur le site Internet: www.seafarerswelfare.org.

ANNEXE IX

DROITS ET DEFENSE DES MARINS

Centre for Seafarers' Rights New York

241 Water Street, New York, NY 10038
USA

Tel.: +1 212 349 9090

Fax: +1 212 349 8342

Email: csr@seamenschurch.org

Website: www.seamenschurch.org

Contact: Mr Douglas B Stevenson, Esq., Director CSR

Centro de los Derechos del Marino-Barcelona

Stella Maris Club

Passeig Josep Carner, 51, Barcelona 08038, Spain

Tel.: +34-93-4431965/ 4420 962

Fax: +34 93 4431 843

Email: apomar@icab.es

Website <http://www.telefonica.net/web2/aosbcn/>

Contact: Deacon Ricardo Rodriguez, (mob.+34 6292 71391)

Justice and Welfare Secretariat

The Mission to Seafarers

St. Michael Paternoster Royal,

College Hill

London EC4R 2RL

United Kingdom

Telephone: +44 207 2485 202

Fax +44 207 2484 761

E-Mail: justice@missontoseafarers.org

Contact: Rev Ken Peters

International Seafarers' Assistance Network (ISAN)

32 High Street, Purley,

Surrey CR8 2PP, United Kingdom

Tel: +44 20 8763 3439

Fax: +44 20 8668 1262

E-mail: info@seafarerhelp.org Website: www.seafarerhelp.org

ANNEXE X

REPERTOIRE DES ORGANISATIONS DE BIEN-ETRE DES MARINS

A

AGISM - Association pour les Gestions des Institutions Sociales Maritimes (France)
AISCU – Association of International Seamen's Clubs of the Ukraine
AOS – Apostleship of the Sea (Stella Maris).
ASAN – African Seafarers' Assistance Network

C

CDMB – Centro de los Derechos del Marino – Barcelona
CISB – Commonwealth of Independent States & Baltic States
CPC – Crisis Preparedness Committee (ICMA)
CSR – Center for Seafarers' Rights of SCI NY/NJ (see SCI)

D

DGSS – Danish Government Seamen's Service
DSM – Deutsche Seemannsmission (German Seamen's Mission)

E

ESM – Estonian Seamen's Mission

F

FAAM – Fédération des Associations d'Accueil de Marins (France)
FGSS – Finnish Government Seamen's Service

H

HKF – Swedish Government Seamen's Service (Handelsfrottans kultur-och fritidsrad)

I

IASMM – International Association for the Study of Maritime Mission
ICMA – International Christian Maritime Association
ICONS – International Commission on Shipping
ICS – International Chamber of Shipping
ICSF – International Collective in Support of Fishworkers
ICSW – International Committee on Seafarers' Welfare
ICWTWU – Independent Confederation of Water Transport Workers' Union (Russia)
IFSMA – International Federation of Shipmasters' Association
IHMA – International Harbour Masters' Association
ILO – International Labour Organization

IMHA – International Maritime Health Organization
IMO – International Maritime Organization
INMARSAT – International Maritime Satellite Organization
ISAN – International Seafarers' Assistance Network
ISF – International Shipping Federation
ISFMA – International Federation of Shipmasters' Association
ISM Code – International Safety Management Code
ISPS – International Ship and Port Facility Security Code
ISS – International Sports for Seafarers (ICSW sub-committee)
ITF – International Transport Workers' Federation
ITF ST – International Transport Workers' Federation Seafarers' Trust
IMB – International Maritime Bureau
ISU – International Salvage Union

J

JAWS – Justice and Welfare Secretariat (see MtS)
JSWA – Japan Seamen's Welfare Association

K

KISMA – Korea International Seamens' Mission Association

L

LAMM – Lutheran Association for Maritime Ministry
LIFE – International Seafarers' Christian Missions

M

MARISEC – Maritime Secretariat (basé à Londres) offrant des services de secrétariat pour les FSF, ICS et d'autres Organisations
MARPOL – International Convention for the Prevention of Pollution from Ships, 1973
MEPC – Maritime Environmental Protection Committee (IMO)
MMtS – Mersey Mission to Seafarers
MNWB (UK) – UK Merchant Navy Welfare Board
MSC – Maritime Safety Committee (MO)
MtS – Mission to Seafarers

N

NAMMA – North American Maritime Mission Association
NGSS – Norwegian Government Seamen's Service
NSM – Norwegian Seamen's Mission
NUMAST – National Union of Marine Aviation & Shipping Transport Officers (UK)
NZC – Nederlandse Zeemanscentrale

P

PoSS – Ports of the Seven Seas (edited by ICSW)

PSAP – Philippine Seafarers' Assistance Programme

Q

QVSR – Queen Victoria Seamen's Rest

S

Sailors' Society

SCFS – Seamen's Christian Friend Society

SCI NY/NJ – Seamen's Church Institute New York/New Jersey

SIRC – Seafarers' International Research Centre (Cardiff University)

SiS – Sjömanskyrkan I Sverige (The Seamen's Church Sweden)

SOLAS – International Convention for Safety of Life at Sea, 1974

SoSS – Sports of the Seven Seas (compétitions sportives mondiales pour marins)

SFS – Sailors' Families' Society

Stella Maris – See AOS

SM Finland – Suomen Merimieskirkko r.y. (Finnish Seamen's Mission)

SPWO – Stichting Pastoraat Werkers Overzee (soin pastoral des marins de la drague de bateaux)

SWB NZ – Seafarers' Welfare board New Zealand \

U

UNCLOS – United National Convention on the Law of the Sea 1982

USS – United Seamen's Services